



STRATÉGIE TERRITORIALE INTÉGRÉE

de l'Aire Fonctionnelle de Montagne Est

Interreg
POCTEFA



Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA
Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE



ANNEXES

JUILLET 2024

ANNEXES

1. ANNEXE I: POLITIQUES PUBLIQUES ET REFERENTIELS POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE DE L'AFME	3
1.1. Catalogne.....	3
1.2. France	7
1.3. Andorre.....	9
2. ANNEXE II: DOCUMENTS STRATÉGIQUES POUR L'ÉVALUATION PRÉALABLE DU TERRITOIRE	12
3. ANNEXE III : ALIGNEMENT SUR LES OBJECTIFS DU FEDER	14
4. ANNEXE IV: SYNTHÈSE DES SESSIONS PARTICIPATIVES	17
4.1. Introduction	17
4.2. Méthodologie de travail.....	18
4.3. Programme des sessions de participation	21
4.4. Agents participants et statistiques	25
4.5. Synthèse d'idées, de contributions et de propositions.....	28
4.6. Liste des entités participantes (par ordre alphabétique).....	54



1. ANNEXE I: POLITIQUES PUBLIQUES ET RÉFÉRENTIELS POUR L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE DE L'AFME

1.1. Catalogne

Politique de la Generalitat

Le Gouvernement de la Generalitat de Catalunya développe une politique active dans les territoires de montagne de Catalogne. Les caractéristiques orographiques, climatiques, socio-économiques et culturelles particulières de ces zones déterminent la nécessité d'un traitement particulier de ces territoires afin d'établir leur population et d'assurer des conditions de vie adéquates et un développement économique respectueux des ressources locales.

Le Gouvernement de la Generalitat de Catalunya a promu la [Stratégie des Pyrénées](#) avec pour mission de générer des opportunités pour les personnes qui vivent et travaillent sur ce territoire, et de contribuer ainsi à un avenir durable et prospère avec son propre sceau pour les comtés qui le constituent.

Les principaux objectifs de la stratégie sont les suivants:

- Privilégier une vision pyrénéenne aux politiques publiques et proposer des outils et des actions pour le progrès social et la qualité de vie.
- Garantir l'enracinement de la population dans le territoire en promouvant les options pour y travailler et pouvoir construire le projet vital.

- Tirer parti de la valeur et des singularités territoriales des Pyrénées dans tous les domaines afin qu'elles deviennent un territoire pionnier aligné sur les objectifs de développement durable, qui incluent le respect absolu de l'environnement et l'objectif de réduire l'impact du changement climatique dans chacune des actions à mener.
- Générer des opportunités économiques pour les filières innovantes et les nouveaux besoins qui émergent dans le contexte européen et mondial (transition énergétique, proximité, connectivité, télétravail, etc.).

Afin d'identifier les axes d'action et de définir les projets transformateurs envisagés dans la Stratégie, un processus participatif a été mené et qui a débuté par une séance d'information à Prullans le 15 septembre 2022 et a été publié en avril 2024.

La Stratégie des Pyrénées, plutôt que de proposer une longue liste d'actions, s'engage à mettre en œuvre des projets à grande capacité de transformation, qui génèrent un consensus et qui permettent de faire face aux principaux défis que le territoire pyrénéen a en termes de développement socio-économique durable.

Ces projets, structurés en huit grands axes d'action, visent à bénéficier au maximum des territoires et des populations des Pyrénées, en tirant parti des singularités pyrénéennes, en favorisant le travail conjoint entre acteurs publics et privés et en promouvant des filières stratégiques.

- L'habitat, un outil clé pour l'enracinement dans les Pyrénées.
- Les Pyrénées, territoire de la connaissance.
- Gestion durable des forêts, le bois comme ressource.
- Un modèle de mobilité pyrénéenne.
- Innovation et qualité dans la production agroalimentaire.
- Un tourisme pyrénéen complet, régénératif et durable.
- Les Pyrénées, un grand espace sportif à ciel ouvert.
- Des Pyrénées engagés dans les énergies renouvelables.

Réglementation en vigueur

L'ensemble des règles de base qui régissent actuellement l'application de la politique de la montagne en Catalogne sont les suivants:

- Loi 2/1983, du 9 mars, sur la Haute Montagne.
- Décret législatif 3/1986, du 4 août, portant modification de la loi 2/1983, du 9 mars, sur la Haute Montagne.
- Décret 566/1983, du 7 décembre, portant application réglementaire de la loi 2/1983, du 9 mars, sur la Haute Montagne.
- Décret 84/1984, du 16 mars, portant application de la loi 2/1983 sur la Haute Montagne.

Ces dispositions établissent, entre autres, quels territoires sont considérés comme des territoires de montagne, définissent le plan régional de montagne comme un instrument de base pour le développement et l'application de la politique de montagne et réglementent le Conseil général de la montagne, en tant qu'organe collégial de consultation et d'avis obligatoire du Conseil exécutif sur toutes les questions relatives à la politique de montagne.

Loi 2/1983 sur la Haute Montagne

La loi 2/1983, du 9 mars, sur la haute montagne, régleme les activités dans les zones de montagne afin de garantir leur conservation et leur sécurité. Son objectif principal est de préserver l'environnement de haute montagne et de promouvoir une utilisation durable du territoire. Le contenu de la loi comprend des dispositions sur l'organisation et le contrôle des activités en montagne, ainsi que sur la protection de ses valeurs naturelles. Il met l'accent sur la mise en place d'aires spécialement protégées et la réglementation des activités sportives et récréatives afin d'éviter les impacts négatifs. Les principales dispositions portent sur des questions telles que les autorisations d'activités de montagne, les mesures de sécurité et la responsabilité en cas d'accidents ou de dommages environnementaux.

La loi de haute montagne est encore innovante et unique en Espagne et, sans aucun doute, elle est devenue un instrument très utile pour promouvoir le développement des territoires de montagne.

La loi s'articule principalement sur la base de **quatre éléments**:

- la définition d'une **zone territoriale** soumise à l'action : départements et zones de montagne;
- la formulation d'**instruments de gestion spécifiques**, tels que les plans régionaux de montagne;
- la création de **ses propres organes**, tels que le Conseil général de la montagne et les Conseils de la montagne et, enfin,
- la mise en œuvre de **mesures** visant à promouvoir et à consolider le **développement socio-économique**.

Les **objectifs** fixés par la loi Haute Montagne sont les suivants:

- Exploiter et développer pleinement les **ressources économiques** de la montagne, en tenant compte des coûts de production.
- Créer et améliorer le réseau d'**infrastructures et d'équipements** pour que le niveau de services offerts aux populations de montagne soit égal à celui du reste de la Catalogne.
- Consolider la **croissance démographique**, en recherchant un développement harmonieux de l'ensemble du territoire.
- Valoriser les **fonctions que la montagne remplit** au profit du reste de la société, en rendant le développement économique compatible avec la préservation du paysage, de l'environnement et des écosystèmes naturels.
- Doter les comtés de montagne d'une **infrastructure administrative** qui garantisse une assistance technique aux municipalités.

Voici quelques **aspects clés** du contenu de la loi:

- **Champ d'application**: La loi définit clairement les zones considérées comme des zones de haute montagne et établit l'application de la réglementation à ces zones spécifiques.
- **Protection** de l'environnement: l'un des objectifs fondamentaux est la conservation des valeurs naturelles des zones de montagne, y compris la flore, la faune et les paysages. Des mesures de protection et de conservation sont encouragées pour prévenir les impacts négatifs.
- **Aménagement du territoire**: La loi établit des critères pour l'aménagement du territoire des zones de haute montagne, dans le but de garantir une utilisation rationnelle des ressources et de prévenir l'impact excessif des activités humaines.

- **Autorisations et contrôles:** Les modalités d'obtention des autorisations pour les activités exercées en haute montagne sont établies. Ces autorisations peuvent comporter des restrictions ou des conditions visant à assurer la compatibilité avec la préservation de l'environnement.
- **Activités sportives et récréatives:** La loi régit les activités sportives et récréatives qui peuvent être pratiquées dans les zones de haute montagne, y compris l'établissement de normes de sécurité pour celles qui peuvent comporter des risques. Des restrictions ou des contrôles supplémentaires peuvent être mis en place pour certaines pratiques.
- **Responsabilité civile et pénale:** La responsabilité civile et pénale est déterminée en cas d'accidents, de dommages environnementaux ou de non-respect des réglementations établies par la loi.
- **Zones spécialement protégées:** la loi peut prévoir la création de zones spécialement protégées dans les zones de montagne, avec des réglementations spécifiques pour garantir une protection renforcée de leurs valeurs naturelles.

Nouvelle loi de montagne

Au cours des plus de trente années qui se sont écoulées depuis l'adoption de l'actuelle loi de montagne, le pays en général et les territoires de montagne en particulier ont connu suffisamment de transformations pour faire émerger la nécessité d'adapter ce cadre juridique. D'autre part, la création d'organismes tels que la Direction générale des politiques de montagne, aujourd'hui la Direction générale des politiques de montagne et du littoral, et l'Institut pour le développement et la promotion de l'Alt Pirineu i l'Aran, le déploiement de plans territoriaux partiels ou l'apparition d'autres politiques territoriales sont également des aspects qui rendent nécessaire de réajuster les objectifs et d'adapter les articles à la nouvelle réalité.

Aujourd'hui, comme il y a 30 ans, il est toujours nécessaire de lutter contre la régression démographique, d'évaluer les ressources existantes et de garantir une assistance technique à une grande partie des communes de montagne. Reconnaître formellement les services écosystémiques que la montagne rend à l'ensemble de la société, protéger le patrimoine naturel et culturel et garantir le développement durable des territoires de montagne car ils sont précieux et fragiles.

Toutefois, le Gouvernement s'est engagé à intégrer de nouveaux objectifs stratégiques et à mettre l'accent sur certains aspects dont l'importance suscite aujourd'hui un grand consensus:

- Placer l'attractivité des projets économiques de tractors comme une pierre angulaire des politiques de montagne pour garantir plus d'emplois, de l'emploi tout au long de l'année et la diversification de l'économie.
- Mettre l'accent sur l'attraction du capital humain autant, sinon plus, que sur la fixation de la population existante.
- Mettre l'accent sur l'innovation et la qualité dans la prestation des services plutôt que dans l'équipement lui-même.
- Promouvoir la numérisation et l'innovation logistique et de main-d'œuvre pour minimiser les inconvénients de la position territoriale périphérique, avec l'arrivée de la fibre optique comme condition nécessaire mais non suffisante.
- Adapter les politiques publiques aux spécificités de ces territoires.
- Promouvoir une nouvelle gouvernance et renforcer les instruments de participation, de représentativité et d'accord de tous les acteurs du territoire.

- Ajoutez l'adaptation aux effets du changement climatique, l'internationalisation et l'utilisation de la coopération transfrontalière comme objectifs stratégiques.

La nouvelle loi remplacera et actualisera la loi de 1983, en l'adaptant au contexte actuel de numérisation, d'internationalisation et de changement climatique. La promotion des projets économiques de tractors, l'attraction du capital humain, l'innovation dans la prestation de services, la numérisation, la gouvernance et l'adaptation des politiques publiques à la spécificité du territoire de montagne seront les nouvelles meules de foin.

La future nouvelle loi est actuellement en phase d'information, une fois élaborée dans le cadre d'un processus de participation et de consultation des principaux acteurs des territoires de montagne et devrait être approuvée prochainement.

1.2. France

Politique du Gouvernement français

La politique du Gouvernement français vis-à-vis des territoires de montagne se caractérise par une combinaison d'objectifs qui répondent aux besoins spécifiques de ces zones géographiques.

Voici quelques-uns des principaux domaines d'intérêt:

- **Développement durable:** Le Gouvernement français s'est fortement engagé en faveur du développement durable des territoires de montagne, en veillant à ce que les activités économiques, l'aménagement du territoire et les pratiques agricoles soient compatibles avec la préservation de l'environnement.
- **Diversification économique:** Pour faire face aux défis liés au dépeuplement et au manque de diversification économique dans certaines zones de montagne, le Gouvernement français cherche à promouvoir des initiatives qui favorisent de nouvelles opportunités économiques, telles que le tourisme durable, la production locale et les activités culturelles.
- **Protection de l'environnement:** La conservation des ressources naturelles, de la biodiversité et des paysages de montagne est une priorité. Il peut s'agir de mettre en œuvre des politiques visant à prévenir la dégradation de l'environnement et à préserver les zones les plus vulnérables.
- **Développement des infrastructures:** Le Gouvernement peut stimuler les investissements dans les infrastructures telles que les routes, les services de santé et l'éducation afin d'améliorer la connectivité et la qualité de vie dans les zones montagneuses.
- **Participation communautaire:** La participation active des communautés locales à la prise de décision liée au développement de leurs territoires est encouragée. Il peut s'agir de créer des mécanismes de consultation et de promouvoir la collaboration avec les acteurs locaux.
- **Adaptation au changement climatique:** Les effets du changement climatique pouvant être les plus évidents dans les zones de montagne, le Gouvernement français peut mettre en œuvre des politiques spécifiques pour relever les défis liés à ce phénomène, tels que la gestion des risques naturels.

En résumé, la politique du Gouvernement français en matière de territoires de montagne recherche un équilibre entre le développement économique, la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie des communautés locales, tout en tenant compte des spécificités de ces territoires.

Réglementation en vigueur

L'ensemble des règles de base régissant la mise en œuvre de la politique de la montagne en France sont les suivants (www.legifrance.gouv.fr):

- Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative à l'aménagement et à la protection des montagnes.
- Loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation de l'aménagement et de l'aménagement du territoire.
- Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 portant orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et modifiant la loi n° 95-115.
- Décret n° 85-994 du 20 septembre 1985 portant composition et fonctionnement du Conseil national de la montagne.
- Décrets 85-995 à 85-1001 du 20 septembre 1985 portant composition et fonctionnement des comités des 7 massifs de France.
- Décret n° 2000-1231 du 15 décembre 2000 relatif à l'emploi du terme «montagne».

Loi n° 85-30 janvier 1985 relative à l'aménagement et à la protection de la montagne:

La loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative à l'aménagement et à la protection des espaces de montagne en France, dite «**loi montagne**», actualisée par la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 relative à la modernisation, à l'aménagement et à la protection des territoires de montagne, a pour objectif principal de répondre aux problématiques spécifiques liées aux zones de montagne du pays.

Le cadre institutionnel et juridique du Massif des Pyrénées (établi par la Loi Montagne, mise à jour le 28 décembre 2016) a été utilisé pour préparer le document initial de l'analyse de l'AFME.

Voici quelques-uns des principaux **objectifs** de cette loi:

- **Préservation** de l'environnement: La loi vise à garantir la conservation et la protection de l'environnement dans les zones de montagne, en tenant compte de la fragilité de ces milieux et de leur importance écologique.
- **Développement économique durable**: Il vise à promouvoir un développement économique équilibré et durable dans les régions de montagne. Cet objectif comprend la promotion d'activités économiques respectueuses de l'environnement et qui contribuent à la diversification économique de la région.
- **Amélioration de la qualité de vie**: La loi vise à améliorer la qualité de vie des communautés vivant dans les zones de montagne, en tenant compte des particularités et des difficultés auxquelles ces habitants peuvent être confrontés, tels que l'isolement géographique et les conditions climatiques extrêmes.
- **Promotion du tourisme durable**: En considérant le tourisme comme un facteur économique important pour les zones de montagne, la loi vise à promouvoir un tourisme durable respectueux des ressources naturelles et culturelles locales.
- **Aménagement du territoire**: Des mécanismes sont mis en place pour une planification spatiale cohérente dans les régions de montagne, dans le but de prévenir des problèmes tels que l'exploitation excessive des terres et l'urbanisation incontrôlée.
- **Soutien aux activités traditionnelles**: L'importance des activités traditionnelles typiques des zones de montagne, telles que l'agriculture et l'élevage, est reconnue, et des mesures sont promues pour les maintenir et les préserver.

- **Gestion des risques naturels:** La loi aborde les questions liées à la gestion des risques naturels typiques des régions de montagne, tels que les avalanches, les incendies de forêt et d'autres phénomènes pouvant mettre en danger la sécurité des personnes et des biens.

Globalement, la loi montagne vise à assurer un équilibre entre le développement économique, la préservation de l'environnement et l'amélioration des conditions de vie dans les zones de montagne du pays.

Voici quelques **aspects clés** du contenu de la loi:

- **Champ d'application:** La loi définit clairement les zones de montagne auxquelles elle s'applique, en identifiant les critères spécifiques qui définissent ces zones et en établissant leurs caractéristiques.
- **Préservation** de l'environnement: Des mesures sont mises en place pour la conservation de l'environnement dans les zones de montagne, y compris la protection de la biodiversité, la prévention des risques environnementaux et la gestion durable des ressources naturelles.
- **Développement économique durable:** La loi promeut le développement économique durable dans les zones de montagne, en mettant l'accent sur la diversification économique, la promotion des petites entreprises locales et la promotion d'activités économiques respectueuses de l'environnement.
- **Tourisme durable:** Les mesures sont mises en évidence pour la promotion du tourisme durable dans les régions de montagne, dans le but de conserver les ressources naturelles et culturelles et d'éviter les impacts négatifs associés au tourisme de masse.
- **Aménagement du territoire:** La loi prévoit un aménagement du territoire adéquat, en tenant compte des particularités des zones de montagne. Il peut s'agir de restrictions à l'urbanisation et à la réglementation foncière.
- **Soutien aux activités traditionnelles:** Des mesures sont mises en place pour soutenir et préserver les activités traditionnelles telles que l'agriculture et l'élevage, en reconnaissant leur importance pour l'identité et l'économie locales.
- **Gestion des risques naturels:** La loi comprend des dispositions relatives à la gestion des risques naturels typiques des zones de montagne, dans le but de protéger la sécurité des personnes et des biens.
- **Participation communautaire:** Les mécanismes de participation communautaire sont renforcés afin d'impliquer les populations locales dans la prise de décision relative au développement et à la protection des zones de montagne.
- **Fiscalité et aides économiques:** La loi peut établir des incitations fiscales et des aides financières pour encourager les pratiques respectueuses de l'environnement et le développement durable dans les zones de montagne.

Ces aspects constituent une vue d'ensemble du contenu de la loi Montagne, reflétant son approche multidimensionnelle pour répondre à des problématiques complexes liées aux régions de montagne en France.

1.3. Andorre

D'une part, l'Andorre, en tant que pays à l'environnement géographique à prédominance montagnaise, a adopté des politiques visant à maintenir l'**équilibre environnemental** de ses zones de montagne. Ces politiques comprennent des initiatives pour la conservation de la biodiversité, des réglementations pour le tourisme écologique et durable, ainsi que d'autres mesures visant à une gestion responsable des espaces naturels.

D'autre part, l'Andorre a montré un intérêt et un engagement pour la **promotion économique locale** et le **développement durable** de son territoire.

Voici quelques-unes des initiatives et des domaines d'intervention du Gouvernement d'Andorre liés à cet engagement :

- **Diversification économique:** L'Andorre a cherché à diversifier son économie, traditionnellement axée sur le tourisme et le commerce. L'objectif est de réduire la dépendance vis-à-vis de ces zones et de promouvoir des secteurs économiques plus durables et innovants.
- **Tourisme durable:** L'Andorre s'est montrée intéressée par le développement d'une industrie touristique plus durable. Cela inclut la promotion de l'écotourisme, du tourisme culturel et d'autres formes de tourisme respectueux de l'environnement.
- **Protection de l'environnement:** En tant que pays avec d'importantes zones de montagne, l'Andorre a exprimé son souci de la conservation de son environnement naturel. Les politiques à promouvoir comprennent des mesures visant à préserver la biodiversité, à gérer les ressources naturelles et à prévenir les impacts négatifs sur l'environnement.
- **Incitations pour les entreprises locales:** L'Andorre vise à mettre en œuvre des politiques qui offrent des incitations et un soutien aux entreprises locales afin de promouvoir le développement économique au niveau communautaire. Il s'agit notamment d'une aide financière, d'une formation commerciale et d'autres initiatives.
- **Collaboration internationale:** Dans sa recherche de développement durable, l'Andorre a l'intention de collaborer avec d'autres pays et de participer à des initiatives internationales visant à résoudre des problèmes tels que le changement climatique, la gestion des ressources naturelles et la promotion du tourisme durable.

Règlement sur les dispositions communes de l'UE

L'article 29 du règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil des dispositions communes de l'UE établit les indications suivantes concernant l'élaboration de stratégies territoriales intégrées :

- Les stratégies territoriales contiendront les éléments suivants:
 - Zone géographique couverte par la stratégie.
 - Analyse des besoins et du potentiel de développement de la région, en particulier des interrelations économiques, sociales et environnementales.
 - Description d'une approche intégrée pour répondre aux besoins de développement identifiés et au potentiel existant de la zone.
 - Description de la participation des partenaires conformément à l'article 8 à l'élaboration et à l'exécution de la stratégie. Ils peuvent également contenir une liste des opérations qui bénéficieront d'une aide.
- Les stratégies territoriales seront examinées sous la responsabilité des autorités ou organismes territoriaux concernés. Les documents stratégiques existants affectant les zones couvertes peuvent être utilisés pour des stratégies territoriales.
- Lorsque la liste des actions devant bénéficier d'une aide n'a pas été incluse dans la stratégie territoriale, les autorités ou organismes territoriaux compétents sélectionnent les actions ou participent à leur sélection.

- Lors de l'élaboration des stratégies territoriales, les autorités ou organismes visés au paragraphe 2 coopèrent avec les autorités de gestion compétentes pour déterminer le champ d'application des actions à bénéficier d'une assistance dans le cadre du programme en question. Les opérations retenues seront suivies de la stratégie territoriale.
- Lorsqu'une autorité ou un organisme territorial exerce des tâches autres que la sélection des opérations et qui relèvent de la responsabilité de l'autorité de gestion, il doit identifier l'autorité ou l'organisme en question comme un organisme intermédiaire.
- Un soutien peut être apporté à l'élaboration et à la conception de stratégies territoriales.



2. ANNEXE II: DOCUMENTS STRATÉGIQUES POUR L'ÉVALUATION PRÉALABLE DU TERRITOIRE

Liste des documents consultés pour procéder à l'évaluation préalable du territoire:

Catalogne

- Plan stratégique de l'Alt Urgell et de la Seu d'Urgell. Impulsa 2026.
- Plan d'action du secteur du tourisme de la région de Cerdagne.
- Plan stratégique pour les sports d'hiver en Catalogne (2012-2022).
- Plan stratégique touristique de la Catalogne 2018-2022.
- Plan de marketing touristique de la Catalogne 2018-2024.
- Plan stratégique touristique pour les Pyrénées et les Terres de Lleida (2019-2022).
- Plan sanitaire de la région sanitaire de l'Alt Pirineu i Aran 2016-2020.
- Livre blanc sur les stations de montagne.

Andorre

- Plan d'action du Gouvernement d'Andorre 2020-2023.

Ariège

- Ariège 2030.

Haute-Garonne

- Schéma d'organisation et développement touristique Haute-Garonne 2019-2023.
- Plan d'actions Sport – Santé 2023 (document publié après l'évaluation préliminaire mais pris en compte dans les propositions des sessions participatives).

Occitanie

- Schéma régional d'aménagement, et développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET OCCITANIE 2040).
- Plan montagnes d'Occitanie, terres de vie 2018-2025.
- Cadre d'orientation stratégique projet régional de santé (2018-2027).
- Schéma régional de santé (2018-2022).

Pyrénées-Orientales

- Projet d'aménagement et de développement durables Pyrénées-Cerdagne.
- Projet d'aménagement et de développement durables Pyrénées Catalanes.
- Projet d'aménagement et de développement durables Conflent Canigó.
- Stratégie départementale de développement du tourisme et des loisirs Pyrénées-Orientales 2019-2023.
- Contribution du CD66 à l'actualisation du schéma de massif.
- Imagine les Pyrénées-Orientales, les 30 engagements de la restitution.

Transversal

- Schéma de massif des Pyrénées (note d'enjeux).
- Estrategia Pirenaica.



3. ANNEXE III : ALIGNEMENT SUR LES OBJECTIFS DE POCTEFA

La stratégie de l'AFME sera mise en œuvre à travers des lignes d'intervention qui serviront à répondre aux défis et aux objectifs de la gestion transfrontalière intégrée de l'aire fonctionnelle, et qui sont alignées avec les objectifs politiques et spécifiques fixés par les règlements européens directeurs du FEDER, conformément au programme POCTEFA 2021-2027.

La stratégie répond, en priorité, à l'objectif politique n° 5 (OP5), énoncé à l'article 5, paragraphe 1, point e), du règlement (UE) 2021/1060 du 21 juin 2021 portant dispositions communes au FEDER, au FSE+ et aux autres fonds européens, et à l'article 3, paragraphe 1, point e), du règlement (UE) 2021/1058 du 24 juin 2021, sur le FEDER et le Fonds de cohésion. L'OP5 vise à aller vers une Europe plus proche de ses citoyens, en promouvant le développement intégré et durable de tous les Typologie de territoires et d'initiatives locales. Dans le cadre de l'OP5, l'objectif spécifique ii a été choisi, c'est-à-dire dans les zones non urbaines, la promotion d'un développement social, économique et environnemental local intégré et inclusif, de la culture et du patrimoine naturel, du tourisme durable et de la sécurité. Ces objectifs politiques et spécifiques se traduisent par la priorité 6 du programme INTERREG VI-Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2021-2027), qui prône la structuration de l'épine dorsale territoriale, sociale et économique de l'espace transfrontalier.

Dans le cadre de l'OP5 et de son objectif spécifique ii, qui articulent l'activité de l'AFME, les opérations qui peuvent être financées au titre des objectifs spécifiques prévus au paragraphe 1, à l'article 3 du règlement (UE) 2021/1059 du 24 juin 2021 relatif au FEDER et au Fonds de cohésion et à l'article 14, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1058 du 24 juin 2021 portant dispositions spécifiques à Interreg sont également soutenues.

Le tableau suivant montre l'alignement de la stratégie de l'AFME sur les objectifs politiques et les objectifs spécifiques du FEDER.

DOMAINES THEMATIQUES DE LA STRATEGIE AFME	ALIGNEMENT DE LA STRATEGIE AFME AVEC LES OBJECTIFS DU FEDER / INTERREG									
	OBJECTIFS POLITIQUES	OP1		OP2	OP4				OPS	IS01
	OBJECTIFS SPECIFIQUES	II	III	VII	I	II	V	VI	II	B)
Pôle territoire santé	X					X	X	X	X	X
Pôle de spécialisation en sport et tourisme actif en plein air	X	X				X		X	X	
Pôle de dynamisation économique	X	X			X	X			X	
Thématique transversale de mobilité	X			X					X	
Thématique transversale de connectivité	X								X	

La **formulation** de chacun des **objectifs politiques et des objectifs spécifiques** du FEDER qui sont alignés sur la stratégie de l'AFME selon le tableau ci-dessus est présentée ci-dessous :

OP1: Une Europe plus intelligente et plus compétitive, promouvant une transformation économique innovante et intelligente et une connectivité régionale des TIC.

II. Exploiter les avantages de la numérisation pour les citoyens, les entreprises, les organismes de recherche et les administrations publiques.

III. Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, notamment par des investissements productifs.

OP2: Une Europe plus verte et sobre en carbone en transition vers une économie neutre en carbone et résiliente.

VII. Promouvoir la protection et la conservation de la nature, de la biodiversité et des infrastructures écologiques (« infrastructures vertes »), y compris dans les zones urbaines, et réduire toutes les formes de pollution.

OP4: Une Europe plus sociale et inclusive grâce à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux.

I. Améliorer l'efficacité et l'inclusivité des marchés du travail et l'accès à des emplois de qualité, par le développement de l'infrastructure sociale et la promotion de l'économie sociale.



II. Améliorer l'égalité d'accès à des services inclusifs et de qualité dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en renforçant la résilience de l'enseignement et de la formation en ligne et à distance.

V. Assurer l'égalité d'accès aux soins de santé en renforçant la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires, et en favorisant la transition des soins institutionnels vers les soins familiaux et locaux.

VI. Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation.

OP5: Une Europe plus proche à ses citoyens, favorisant le développement intégré et durable de tous les types de territoires et d'initiatives locales.

II. Dans les zones non urbaines, la promotion d'un développement social, économique et environnemental local intégré et inclusif, de la culture et du patrimoine naturel, du tourisme durable et de la sécurité.

ISO 1(Objectif spécifique 1 Interreg) : Meilleure gouvernance de la coopération.

B) Améliorer l'efficacité de l'administration publique en encourageant la coopération juridique et administrative et la coopération entre les citoyens, les représentants de la société civile et les institutions, en particulier en vue de lever les obstacles juridiques et autres dans les régions frontalières.



4. ANNEXE IV: SYNTHÈSE DES SESSIONS PARTICIPATIVES

4.1. Introduction

L'objectif principal de la Stratégie Territoriale Intégrée de l'Aire Fonctionnelle de Montagne Est (ci-après AFME), dans le cadre du programme de coopération transfrontalière Interreg VI-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2021-2027), est la promotion socio-économique des Pyrénées, en l'adaptant à l'ère post-COVID-19.

La stratégie a également pour objectif premier de fournir une vision claire des besoins du territoire de l'AFME, ainsi que des défis et des solutions possibles de manière partagée avec les différents acteurs impliqués, des autorités gouvernementales aux acteurs locaux et à la société civile. Il s'agit d'établir un cadre commun qui inspire et oriente des actions concrètes visant à relever les défis spécifiques de l'AFME.

Afin d'établir une stratégie qui réponde à la fois aux problèmes réels et aux principaux défis auxquels le territoire est confronté, il est considéré comme essentiel d'avoir l'implication d'agents clés tant dans le processus de formulation des objectifs et des lignes d'action que dans le déploiement des actions jugées appropriées.

C'est pour cette raison que des sessions participatives ont été organisées en groupes de discussion avec la participation des agents dans le but de recueillir des idées, des suggestions et des propositions de première main auprès d'une large représentation de ces agents.

Ce document explique comment ce processus participatif a été mené, qui est intervenu et quels résultats ont été obtenus.

4.2. Méthodologie de travail

L'élaboration du document de stratégie de l'AFME s'est faite dans le cadre d'un processus participatif. La dynamisation des acteurs participant au processus a été développée à l'aide d'une technique méthodologique appelée CO&CO (Connaître et Collaborer).

Des groupes de discussion ont été mis en place et des séances de travail participatif ont été organisées dans différentes zones du territoire. Les participants l'ont fait sur une base volontaire et ont apporté leurs connaissances, leur expérience et leur capacité de force. Chacun des domaines thématiques a eu des représentants de la quadruple hélice (administration publique, recherche et éducation, secteur privé et société civile).

Vous trouverez ci-dessous les objectifs, la méthodologie, les tâches et les résultats du processus participatif:

Objectifs

- Configuration des groupes de travail qui vont structurer le contenu de la stratégie.
- Développement d'un débat structuré avec tous les acteurs concernés.
- Organisation et dynamisation de sessions participatives et de groupes de travail.
- Identification des besoins, des opportunités et des défis pour l'avenir à moyen et long terme.
- Recueil de propositions répondant à la cohérence transfrontalière.
- Analyse et évaluation conjointe des défis et des opportunités des domaines d'intervention.
- Identification des synergies entre les propositions présentées.
- Priorisation des lignes d'action et des projets.
- Identification d'éventuels projets structurants ayant un impact sur le territoire.
- Caractérisation des projets structurels de manière consensuelle.

Méthodologie

- Organisation des cinq domaines thématiques et déploiement en groupes de travail.
- Localisation des ateliers dans 3 lieux - Vielha (Ouest), Andorre (Centre) et Font Romeu (Est) - pour couvrir l'ensemble de la géographie du territoire de l'AFME.
- Configuration des groupes de travail pour chaque zone de travail et domaines thématiques.
- Organisation de groupes de travail avec un schéma de quadruple hélice.
- Configuration des groupes de travail en fonction de la carte des agents et des thématiques.
- Organisation d'une journée de travail en présentiel dans chaque espace de travail (3 sessions en présentiel pour les 3 pôles thématiques et 1 session commune en ligne pour les 2 thématiques transversales).
- Dynamisation des groupes de travail avec la méthodologie Co&Co.
- Recueil des propositions, des idées et des opinions générées lors des séances de travail.

- Dépouillement et systématisation des informations collectées.
- Partage d'idées et de propositions générées dans chaque groupe de travail.



Tâches

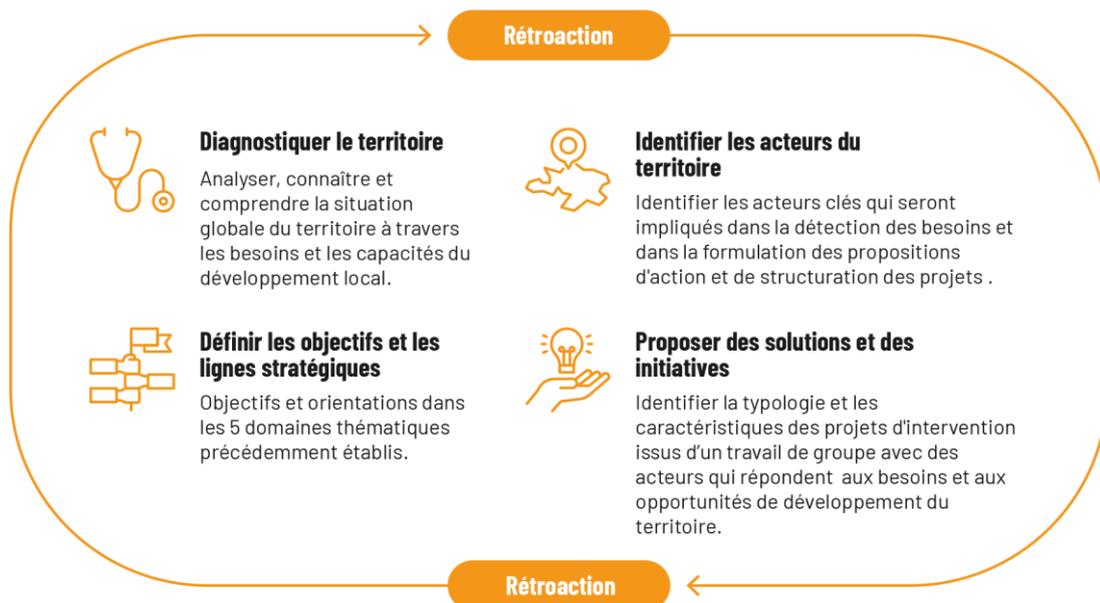
- Proposition et validation des groupes de travail.
- Annonce et organisation de sessions en présentiel.
- Dynamisation des acteurs du territoire selon l'approche de la stratégie.
- Analyse des défis et des opportunités de chacun des 5 domaines
- Identification des projets structurants et intégrés dans les 5 domaines établis.
- Exploitation et synthèse des résultats obtenus et validation auprès de la DG FEAE.
- Retour aux participants des résultats des séances.



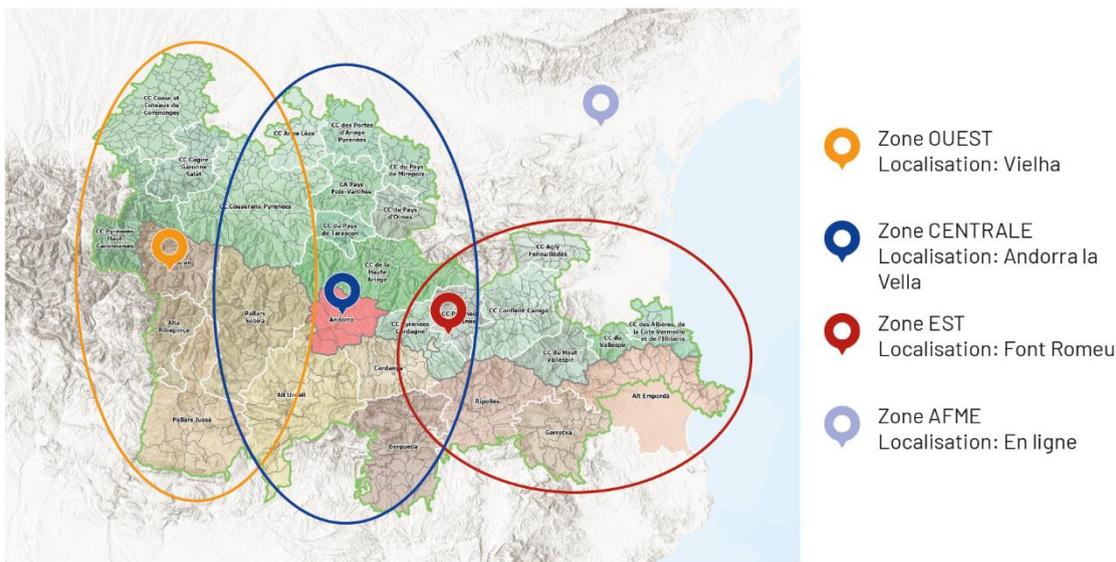
Résultat

- Groupes de travail identifiés et définis.
- Organisation et réalisation des débats par les groupes de travail.
- Exploitation des résultats obtenus et validation auprès de la DG FEAE.
- Rapport de diagnostic, défis et solutions pour chaque domaine thématique.

Les résultats prévus du processus participatif d'élaboration de la stratégie de l'AFME sont les suivants:



Lieu et dates des séances de travail



LIEU	JOURS	DOMAINE
Andorre la Vella	24 - 25 janvier 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Territoire Santé • Pôle Sport et tourisme actif en plein air • Pôle Dynamisation économique
En ligne	2 février 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Thématique transversale: Mobilité • Thématique transversale: Connectivité
Font Romeu	6 - 7 février 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Territoire Santé • Pôle Sport et tourisme actif en plein air • Pôle Dynamisation économique
Vielha	28 - 29 février 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Territoire Santé • Pôle Sport et tourisme actif en plein air • Pôle Dynamisation économique

4.3. Programme des sessions de participation

Séances de travail

- **Pôles thématiques:** 3 sessions de travail en présentiel (1 pour chaque zone de travail : Andorre, Font-Romeu et Vielha).
- **Domaines transversaux:** 1 séance de travail commun en présentiel.
- **Durée:** 1,5 jour pour les pôles thématiques et 1 jour pour les domaines transversaux.
- **Horaire:**
 - Jour 1 matin (10h-13h) + repos/déjeuner (13h-14h30) et après-midi (14h30-17h30).
 - Jour 2 matin (10 à 13h).

ANDORRE-LA-VIEILLE

- Date: 24 et 25 janvier 2024.
- Lieu: Palais des Congrès d'Andorre-la-Vieille.

FONT-ROMÉU

- Date: 6 et 7 février 2024.
- Lieu: CREPS/CNEA Occitanie. Site réalisé par Font Romeu.

VIELHA

- Date: 28 et 29 février 2024.
- Lieu: Cinema Era Audiovisuau et Conselh Generau d'Aran.

PROPOSITION D'ORIENTATION THÉMATIQUE:

- **Pôles thématiques:** Santé, Sport et tourisme actif et dynamisation des entreprises.
- **Types de solutions à mettre en œuvre:**
 - Formation spécialisée et formation professionnelle dans des secteurs stratégiques.
 - Diversification des activités, optimisation et utilisation partagée des installations, des infrastructures et des services.
 - Valorisation et autonomisation des ressources, des produits, des services et de l'expertise de la région grâce à la coopération en réseau.
- **Domaines transversaux:** Connectivité et mobilité.
- **Types de solutions à mettre en œuvre:**
 - Des solutions pour améliorer l'accessibilité, la mobilité durable et multimodale dans l'environnement transfrontalier.

- Solutions pour l'amélioration et l'optimisation des infrastructures de communication et de connexion dans l'environnement transfrontalier.

OBJECTIF ET RÉSULTAT À ATTEINDRE DU PROCESSUS PARTICIPATIF:

- **Connaître:** Diagnostic partagé: identification des besoins et des capacités du territoire en lien avec les 3 pôles thématiques et les 2 domaines transversaux.
- **Coopérer:** Apport de solutions: identification de projets structurants et de synergies dans une clé transfrontalière qui répondent au diagnostic posé.

Structure de la journée pour les 3 domaines thématiques

PARTIE 1. INTRODUCTION ET PRÉSENTATION PRÉALABLE

- Quand: Matin jour 1.
- Durée: 1 heure (10 h à 11 h).
- Participants: Séance plénière. Maximum 45 personnes.
- Objectif: Présentation des raisons, des objectifs et de la méthodologie de travail envisagés pour le projet de Plan Stratégique de l'AFME.
- Contenu:
 - Tâches réalisées à ce jour dans le cadre de la définition de la Stratégie de l'Aire Fonctionnelle de Montagne de la Zone Est (AFME).
 - Résultats attendus de la journée de travail.

PARTIE 2. DIAGNOSTIC PARTAGÉ

- Quand: Matin jour 1.
- Durée: 2 heures (11h à 13h).
- Participants: 3 groupes de discussion thématiques de 15 à 20 personnes chacun.
- Objectif: Identification des principaux enjeux (forces et faiblesses) du territoire en lien avec chacun des domaines thématiques.
- Contenu:
 - Présentation des participants : entité, position, attentes vis-à-vis du processus participatif.
 - Présentation introductive des données, des tendances, des initiatives de référence et des bonnes pratiques dans chacun des domaines thématiques.

PARTIE 3. DÉFIS DU CONSENSUS

- Quand: Après-midi jour 1.
- Durée: 1 heure (14h30 à 15h30).
- Participants: 3 groupes de discussion thématiques de 15 à 20 personnes chacun.
- Objectif: Identification des enjeux transfrontaliers qui répondent au diagnostic posé pour chaque domaine thématique.

- Contenu:
 - Présentation des enjeux proposés par la DGFEAE.
 - Débat de consensus sur les principaux enjeux territoriaux pour chaque domaine thématique.

PARTIE 4. APPORTER DES SOLUTIONS

- Quand: Après-midi jour 1.
- Durée: 2 heures (15h30 à 17h30).
- Participants: 3 groupes de discussion thématiques de 15 à 20 personnes chacun.
- Objectif: proposition de solutions, d'actions à entreprendre et de projets structurants dans une tonalité transfrontalière qui répondent aux principaux défis convenus par chaque domaine thématique.
- Contenu:
 - Présentation des projets présentés à l'AMI.
 - Débat sur la définition des projets structurels transfrontaliers.
 - Première approximation des collaborations possibles.

PARTIE 5. RÉCAPITULATION, PARTAGE ET IDENTIFICATION DES SYNERGIES

- Quand: Matin jour 2.
- Durée: 3 heures (10h à 13h).
- Participants: Séance plénière. Maximum 45 personnes.
- Objectif: présentation et partage du diagnostic, des principaux enjeux et des propositions de solutions par domaine thématique. (1 heure par domaine thématique).
- Contenu:
 - Présentation du domaine thématique de la Santé, débat et conclusions.
 - Présentation de l'espace thématique du Sport et du Tourisme Actif de Plein Air, débat et conclusions .
 - Présentation du domaine thématique de la dynamisation des entreprises, débat et conclusions.
 - Conclusions finales, gratitude et conclusion.

Structure de la journée pour les 2 domaines transversaux

PARTIE 1. INTRODUCTION ET PRÉSENTATION PRÉALABLE

- Quand: Matin jour 1.
- Durée: 1 heure (10 h à 11 h).
- Participants: Séance plénière. Maximum 45 personnes.
- Objectif: Présentation des raisons, des objectifs et de la méthodologie de travail envisagés pour le projet de Plan Stratégique de l'AFME.

- Contenu:
 - Tâches réalisées à ce jour dans le cadre de la définition de la Stratégie de l'Aire Fonctionnelle de Montagne de la Zone Est (AFME).
 - Résultats attendus de la journée de travail.

PARTIE 2. DIAGNOSTIC PARTAGÉ

- Quand: Matin jour 1.
- Durée: 1 heure (11h à 12h).
- Participants: 2 Focus Groups transversaux de 15-20 personnes chacun.
- Objectif: Identification des principaux enjeux (forces et faiblesses) du territoire en lien avec chacun des domaines thématiques.
- Contenu:
 - Présentation des participants : entité, position, attentes vis-à-vis du processus participatif.
 - Présentation introductive des données, des tendances, des initiatives de référence et des bonnes pratiques dans chacun des domaines thématiques.

PARTIE 3. DÉFIS DU CONSENSUS

- Quand: Matin jour 1.
- Durée: 1 heure (12h à 13h).
- Participants: 2 Focus Groups transversaux de 15-20 personnes chacun.
- Objectif: Identification des enjeux transfrontaliers qui répondent au diagnostic posé pour chaque domaine thématique.
- Contenu:
 - Présentation des enjeux proposés par la DGFEAE.
 - Débat de consensus sur les principaux enjeux territoriaux pour chaque domaine thématique.

PARTIE 4. APPORTER DES SOLUTIONS

- Quand: Après-midi jour 1.
- Durée: 2 heures (14h30 à 16h30).
- Participants: 2 Focus Groups transversaux de 15-20 personnes chacun.
- Objectif: proposition de solutions, d'actions à entreprendre et de projets structurants dans une tonalité transfrontalière qui répondent aux principaux défis convenus par chaque domaine thématique.
- Contenu:
 - Présentation des projets présentés à l'AMI.
 - Débat sur la définition des projets structurels transfrontaliers.
 - Première approximation des collaborations possibles.

PARTIE 5. RÉCAPITULATION, PARTAGE ET IDENTIFICATION DES SYNERGIES

- Quand: Après-midi jour 1.
- Durée: 1 heure (16h30 à 17h30).
- Participants: Séance plénière. Maximum 45 personnes.
- Objectif: présentation et partage du diagnostic, des principaux enjeux et des propositions de solutions par domaine thématique. (30 minutes par domaine thématique).
- Contenu:
 - Présentation de l'axe transversal de la Mobilité, débat et conclusions.
 - Présentation de l'axe transversal de la Connectivité, débat et conclusions.
 - Conclusions finales, gratitude et conclusion.

Retour aux participants : (après les groupes de discussion)

- Préparation d'un résumé des 4 conférences en présentiel.
- Publication et/ou envoi aux participants par email.
- Recueil de commentaires, de suggestions et d'amendements virtuellement / en ligne.
- Présentation du résultat final à tous les participants en présentiel ou en session virtuelle.

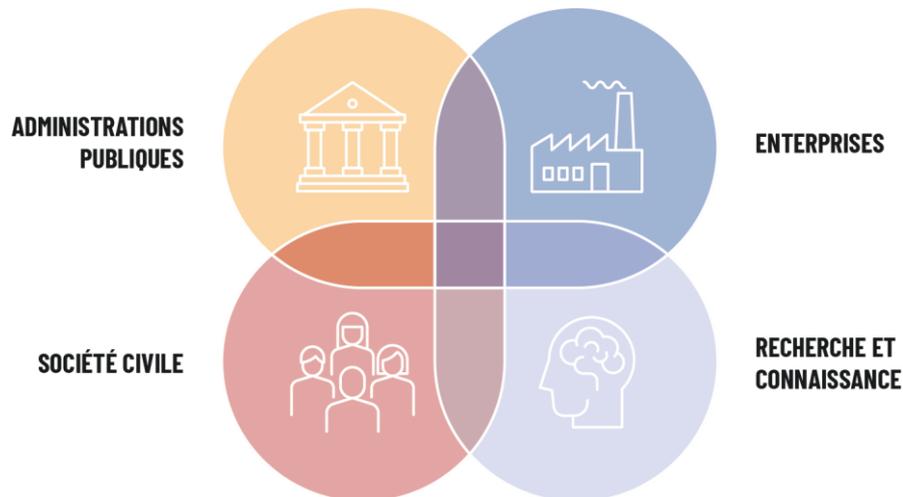
4.4. Agents participants et statistiques

Typologie des participants

Les types d'agents **pertinents et représentatifs** du territoire suivants ont participé au processus d'élaboration de la stratégie de l'AFME:

1. **Autorités publiques:** administrations régionales, provinciales/départementales et locales, agences et organismes ayant des compétences spécifiques dans les domaines correspondants.
2. **Entités du savoir:** Universités, centres de recherche, centres d'enseignement
3. **Secteur d'activité:** Chambres de commerce, associations professionnelles, PME, microentreprises, entreprises sociales et initiatives entrepreneuriales
4. **Société civile:** organisations et associations de la société civile et de la représentation citoyenne
5. **Entités transfrontalières:** consortiums transfrontaliers, groupements européens de coopération territoriale, clusters et associations au niveau transfrontalier.

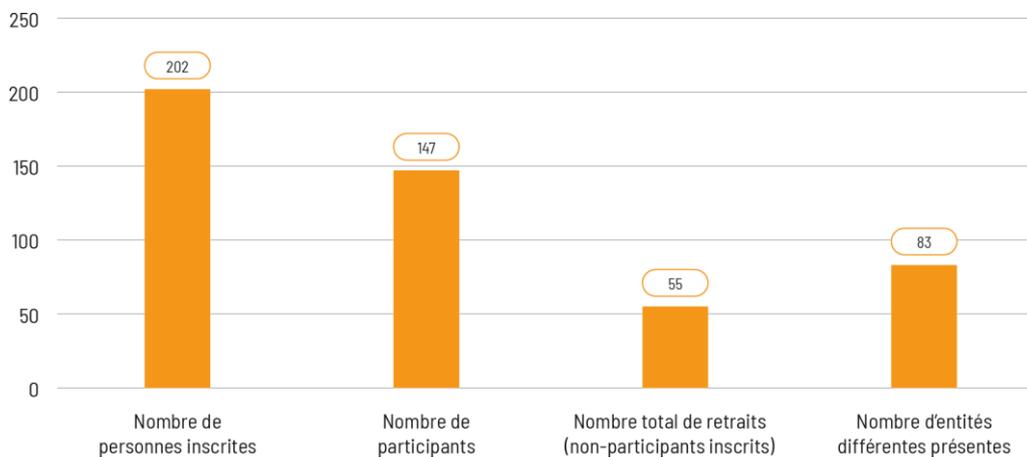
Quadruple hélice



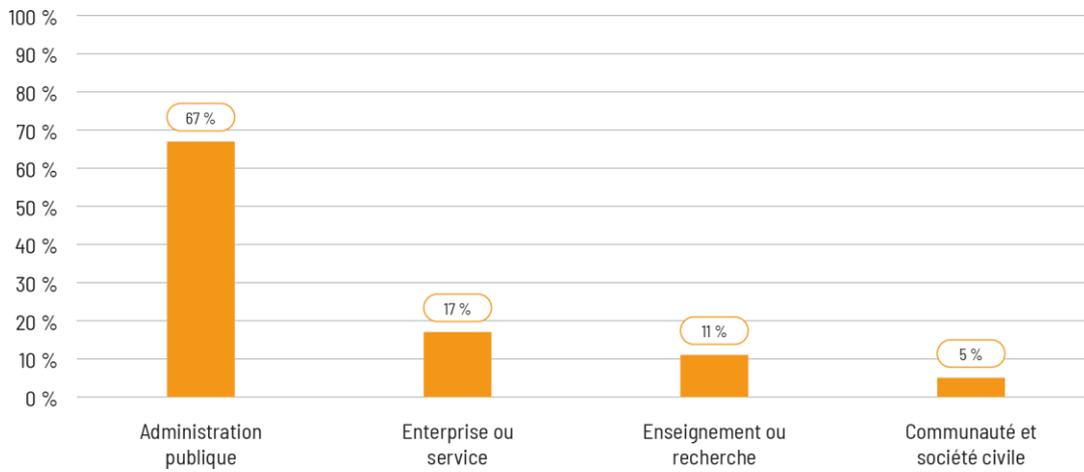
Statistiques de participation

Vous trouverez ci-dessous les statistiques des sessions de participation en analysant la fréquentation avec des indicateurs tels que le nombre d'inscrits et de participants, le type d'entités participantes, l'origine des participants, les zones (pôles et thèmes transversaux) et les participants par zones géographiques de travail de l'AFME:

Graphique 1 : Nombre d'inscrits et de participants



Graphique 2 : Type d'entités participantes



Graphique 3 : Origine des participants

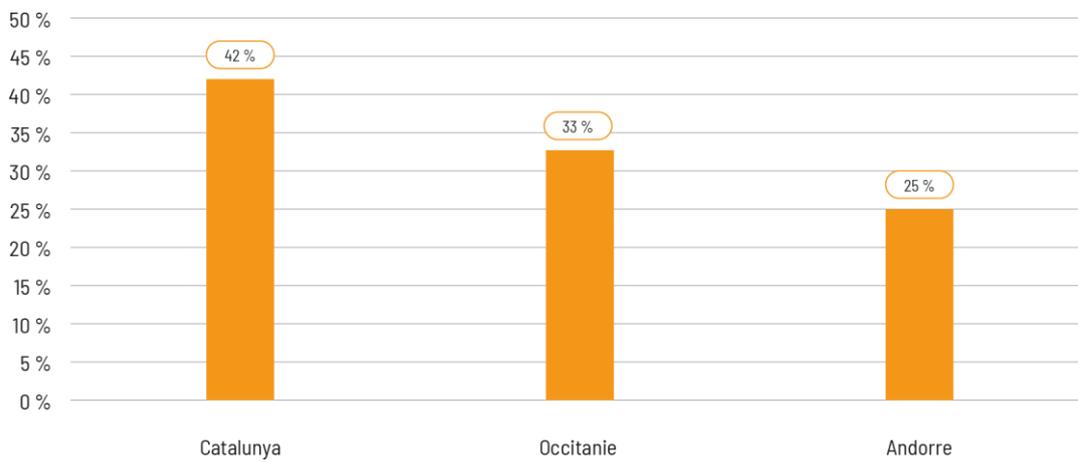
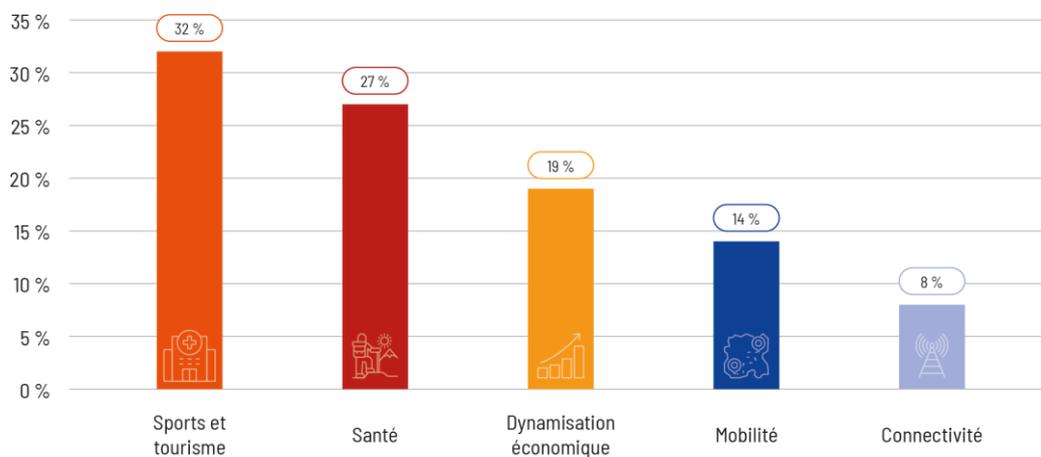
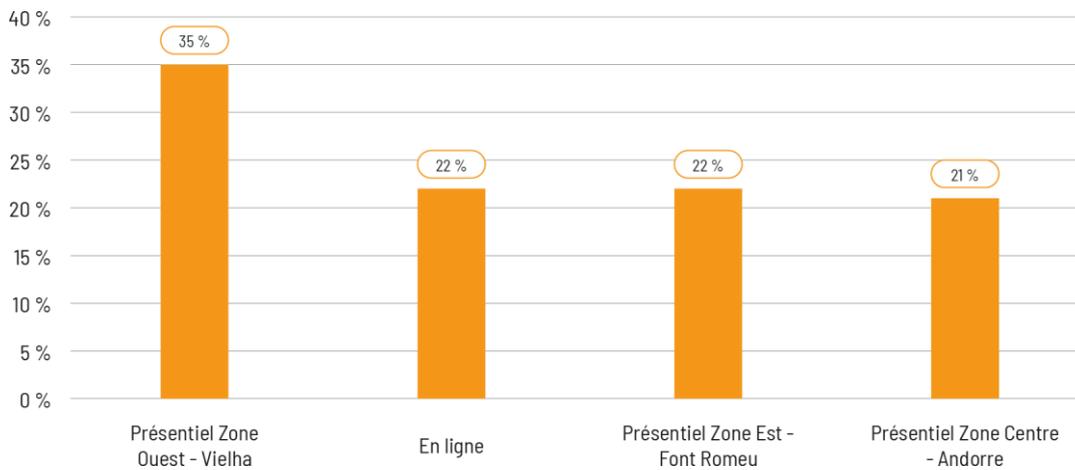


Figure 4 : Participation par domaines



Graphique 5 : Participation par zones de l'AFME



4.5. Synthèse d'idées, de contributions et de propositions

Ci-dessous est présenté pour chaque domaine le résultat des sessions participatives structurées sous forme de diagnostic (ou analyse SWOT), d'identification des défis (ou objectifs stratégiques) et de proposition de solutions (ou lignes d'intervention).

3 PÔLES THÉMATIQUES



Pôle Territorial
Santé



Pôle Sport et tourisme
actif en plein air



Pôle de Dynamisation
économique

2 THÉMATIQUES TRANSVERSALES



Mobilité



Connectivité

4.5.1. Pôle territorial santé

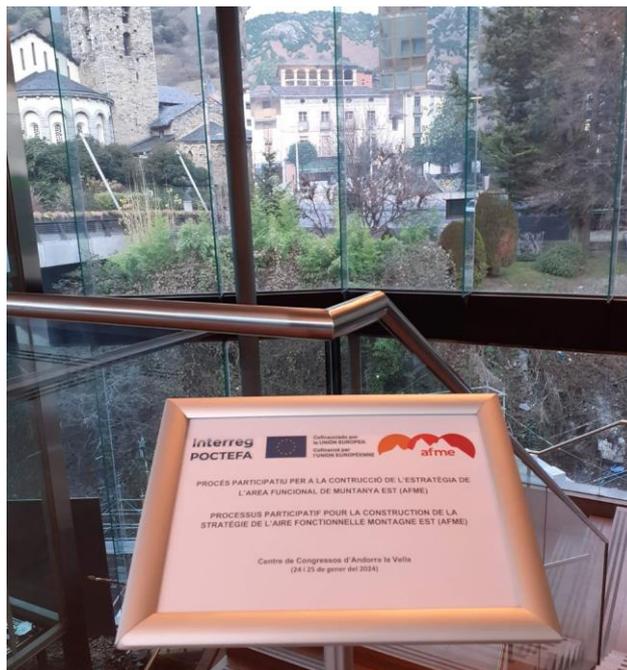


4.5.1.1. Diagnostic

FORCES

- Volonté politique et existence d'un cadre de collaboration qui permet la promotion de projets transfrontaliers avec l'implication des agents du territoire.
- Existence de tables spécialisées pour le partage des connaissances et l'échange d'expériences, telles que 061.

- Couverture sanitaire sur l'ensemble du territoire par le biais d'accords territoriaux et d'accords-cadres entre Andorre, l'Espagne et la France.
- Expérience consolidée dans les stratégies de prévention et de promotion de la santé.
- Des ressources endogènes telles que l'activité de R+D+I, la biosécurité, les ressources naturelles, la faible pollution et une qualité de vie élevée en faveur de la santé.
- Les installations thermales et les spas qui font partie du réseau de la santé et l'environnement naturel comme un atout de valeur dans les traitements qui sont développés.
- L'Hôpital de la Cerdagne est un atout sur le territoire qui offre une large gamme de services de santé et de médecine sportive.



OPPORTUNITÉS

- S'appuyer sur le grand public pour développer l'activité économique dans la Silver Economie.
- Favoriser la mobilité internationale des talents pour des programmes spécialisés de R+D+I et de formation différenciée.
- Définir un modèle hospitalier durable face à l'urgence climatique.
- Intégrer les TIC dans des domaines tels que la télémédecine et la formation.
- Profiter de la nature comme d'une ressource pour améliorer la santé et promouvoir l'activité physique.
- Collaborer en R+D+i dans le domaine du sport et de la santé, notamment avec les services publics locaux.
- Promouvoir la santé en tant que moteur économique et approfondir la création de nouvelles activités économiques liées à la santé.
- Promouvoir les termes et les spas comme faisant partie intégrante du réseau de la santé.
- Valoriser le « climatisme » (soleil et air sec) comme un atout pouvant contribuer positivement à la santé des personnes.
- Promouvoir la multi dimensionnalité de la santé par des programmes de promotion de l'exercice physique et des saines habitudes de vie, un suivi, un suivi et un accompagnement personnalisés tout au long du cycle de vie.
- Travailler sur des programmes de prévention précoce et promouvoir la qualité de vie dans les stades de vieillissement et la coexistence avec la chronicité.
- Approfondir l'utilisation de la dimension communautaire pour rendre les soins de santé accessibles et promouvoir l'autonomisation et la solidarité dans la communauté.
- Favoriser la mobilité internationale des talents pour mener des activités spécialisées de R+D+I et/ou accéder à des programmes de formation différenciée.

- Accroître le transfert des connaissances sur les avancées de la recherche et les mettre en relation avec les différents agents qui composent le système de santé.

POINTS FAIBLES

- Existence d'obstacles bureaucratiques et administratifs au niveau transfrontalier qui entravent la coopération pour le partage des professionnels et des patients entre les différents systèmes de santé.
- Besoin et difficulté d'attirer et de retenir des professionnels de la santé qualifiés sur le territoire.
- Des ressources insuffisantes pour faire face aux situations de dépendance, de solitude, de santé mentale et de toxicomanie.
- Surcharge de soins, pression sur la couverture santé et débordement du Service de Soins à Domicile qui n'est pas viable dans le temps.
- Problèmes d'accès au logement pour les professionnels de santé.
- Le réseau routier et les distances qui entravent l'accès rapide aux services de santé quotidiens.
- Absence d'informations de santé partagées sur le territoire transfrontalier (dossiers médicaux, services, horaires, etc.).
- Manque de coordination dans la distribution et l'approvisionnement en médicaments.
- Difficultés de mobilité des patients et de couverture sanitaire transfrontalière.
- Besoins de formation non satisfaits, manque d'organismes de formation pour la qualification professionnelle et les itinéraires de requalification et de perfectionnement, manque de communication sur les initiatives de formation existantes et manque d'homologation des qualifications professionnelles.
- Insuffisance des programmes de prévention et de promotion de la santé qui pourraient contribuer à réduire la saturation du système de santé.

MENACES

- Impact des conditions météorologiques et du changement climatique sur la santé de la population et les ressources sanitaires.
- Augmentation de la précarité et de l'invisibilité d'une partie de la population.
- Le vieillissement croissant de la population, la baisse du taux de natalité et le manque de ressources pour faire face à une plus grande dépendance et à une solitude non désirée dans un territoire dispersé.
- Vieillesse des professionnels de santé et absence de renouvellement générationnel.
- Déconnexion entre les systèmes de soins primaires et manque d'information et de suivi adéquats des patients.
- Obstacles à l'accès à la médecine diagnostique et à la prévention.
- La barrière de la langue dans le domaine de la santé.

4.5.1.2. Défis

- **Défi 1. Collaboration:** Promouvoir le **transfert de connaissances**, élargir le **réseau de coopération à plusieurs niveaux** pour répondre aux problèmes spécifiques du territoire de type démographique,

géographique et d'accessibilité, en développant des initiatives liées à la **médecine préventive**, à la **télé médecine**, aux équipes médicales **itinérantes**, aux **services sociaux et de santé commune**, la **santé mentale** et la **toxicomanie**.

- **Défi 2. Talent:** Attirer et retenir les **talents** sur le territoire dans le domaine de la santé en mettant en avant les activités de **recherche et de formation** dans des secteurs stratégiques tels que la **médecine du sport** et l'**entraînement de haute altitude**, en développant des activités **d'innovation**, en promouvant l'**entrepreneuriat** et/ou en devenant un territoire **Living Lab** pour tester des solutions.
- **Défi 3. Réglementation:** Résoudre les problèmes de **réglementation**, d'aspects **juridiques** et d'**obstacles administratifs** afin de développer des stratégies territoriales ambitieuses dans le domaine de la santé.
- **Défi 4. Prévention et guérison:** Développer des actions conjointes pour la **prévention de la santé** et la **guérison** des **maladies chroniques**, notamment en ce qui concerne l'**activité physique comme habitude saine** et la **prescription** de certains **exercices physiques adaptés**.

4.5.1.3. Solutions

- **Défi 1. Collaboration:** Promouvoir le **transfert de connaissances**, élargir le **réseau de coopération** à **plusieurs niveaux** pour répondre aux problèmes spécifiques du territoire de type démographique, géographique et d'accessibilité, en développant des initiatives liées à la **médecine préventive**, à la **télé médecine**, aux équipes médicales **itinérantes**, aux **services sociaux et de santé commune**, la **santé mentale** et les **addictions**.
 - Développer une **plateforme web** qui rassemble **du matériel pédagogique** et des **ressources pédagogiques** pour accompagner les enseignants dans la promotion d'un mode de vie sain et de l'autosoin en tant que stratégies de prévention et de promotion de la santé dans les premières étapes de l'éducation.



- Exporter et/ou étendre des **modèles et des expériences réussies** sur tout le territoire, tels que le «Service Vieillesse et Santé» de la SAAS d'Andorre, car ils ont des preuves et de l'expérience dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé, à travers des stratégies pédagogiques et des projets d'intervention transfrontaliers.
- Combiner **différents profils professionnels** dans le modèle de soins de santé pour promouvoir la médecine préventive: nutritionnistes, psychologues, activités physiques, bien-être et travail avec les pathologies chroniques.
- Mise en réseau de différents professionnels de la santé par la création d'un **espace de travail commun**.
- Intégrer des solutions de **télémedecine** pour surveiller et surveiller les personnes «fragiles» avec une taxonomie qui tiendrait compte des paramètres sociaux, relationnels et de santé et/ou des critères pour faire progresser l'intégration socio-santé en appliquant des modèles de soins centrés sur la personne.
- Développer un **réseau de ressources de santé pluridisciplinaires** réparties sur l'ensemble du territoire, en accentuant la logique de «proximité» comme critère clé de localisation des services psychiatriques et d'accompagnement pour la prise en charge des personnes ayant des problèmes de santé mentale, d'addictions et d'autres casuistiques.
- Développer un **guide de ressources en santé**, où le réseau de prestataires pourrait être continuellement mis à jour le profil de chacun, ajouter la géolocalisation et ainsi disposer d'un outil vivant. Inclure un chat bot avec un professionnel qui intègre un système de langage inclusif basé sur les mécanismes utilisés par O61. Appliquer l'IA pour pouvoir rediriger l'utilisateur vers des sites web utiles pour garantir l'accessibilité aux ressources de santé, et trouver la réponse. Inspiré par le service «Salut, respon!» de la Catalogne.
- Mettre en place le **bilinguisme** pour les documents de santé (ordonnances, dossiers médicaux, etc.).
- Créer des **équipes itinérantes** de soins primaires, avec des professionnels sociaux pour évaluer le domicile, l'environnement et connaître les besoins associés, complétées par un soutien en télémedecine pour prolonger le séjour à domicile de nombreux patients.
- **Défi 2. Talent:** Attirer et retenir les **talents** sur le territoire dans le domaine de la santé en mettant en avant les activités de **recherche et de formation** dans des secteurs stratégiques tels que **la médecine du sport** et **l'entraînement de haute altitude**, en développant des activités **d'innovation**, en promouvant **l'entrepreneuriat** et/ou en devenant un territoire **Living Lab** pour tester des solutions.
 - Favoriser la **mobilité internationale** des talents de santé, permettant des séjours dans le domaine de la recherche associé au secteur de la «Médecine du sport et alpinisme en altitude».
 - Positionner le territoire comme un **Living Lab** pour prototyper et tester des solutions sportives.
 - Rechercher la **complémentarité dans les spécialités sportives** sur le territoire transfrontalier et éviter les doublons (ski, eaux vives, cyclisme, entraînement en altitude, ...).
 - Articuler un **catalogue de formations** pour les professionnels actifs (essentiellement formation continue), spécialisée en «Médecine du sport et alpinisme en altitude».
 - Elaborer le **récit territorial** pour valoriser les atouts du territoire qui permet de repenser le modèle touristique prédominant et de devenir une «destination touristique saine».
- **Défi 3. Réglementation:** Résoudre les problèmes de **réglementation**, d'aspects **juridiques** et **d'obstacles administratifs** afin de développer des stratégies territoriales ambitieuses dans le domaine de la santé.

- Créer un **«Forum transfrontalier de la santé»** avec les décideurs et les techniciens de la santé dans le but de disposer d'instances capables de détecter les problèmes et les demandes, d'en délibérer conjointement et de les présenter ou de les soulever de manière coordonnée au niveau de l'État et de l'Europe.
- Résoudre et/ou faciliter la **mobilité** des professionnels de la santé et des patients entre les trois systèmes de santé.
- Faciliter le développement de **dossiers médicaux partagés**, en surmontant les difficultés et les réglementations en matière de protection des données et de secret médical.
- **Défi 4. Prévention et guérison:** Développer des actions conjointes pour **la prévention de la santé et la guérison des maladies chroniques**, notamment en ce qui concerne **l'activité physique comme habitude saine** et la **prescription** de certains **exercices physiques adaptés**.
 - Promouvoir la **culture de la santé** par des actions pédagogiques et la sensibilisation aux bienfaits et à la priorisation de la médecine préventive.
 - Partager les **données et informations** de l'ensemble du territoire pour connaître les itinéraires d'accès aux soins.
 - Renforcer le **lien entre le sport et la santé** par la **formation et la sensibilisation**. Former des professionnels de la médecine de montagne par le biais d'un diplôme transfrontalier ou d'un double diplôme pour garantir une pratique professionnelle.
 - Promouvoir la **prescription d'exercices physiques**, en particulier destinés aux personnes âgées, aux enfants, aux malades chroniques et aux malades mentaux.
 - Envisager la possibilité d'intégrer des **professionnels du CAFE (Sciences de l'Activité Physique et du Sport)** dans **les équipes de soins primaires**.

4.5.2. Pôle sport et tourisme en plein air



4.5.2.1. Diagnostic

FORCES

- Des infrastructures sportives reconnues, une capacité et une expérience dans l'organisation d'événements internationaux.
- De bonnes infrastructures et une bonne signalisation de l'espace naturel (itinéraires, sentiers, pistes, etc.).
- Grande richesse du patrimoine naturel / biodiversité / zones protégées et patrimoine historique culturel. Variété de l'offre touristique.
- Offre touristique et environnement naturel à fort potentiel pour le tourisme sportif et de plein air.
- Disponibilité de personnel formé et qualifié dans le secteur du sport et du tourisme (guides, moniteurs, etc.).
- De bonnes conditions et un environnement propice au développement du sport professionnel.

- Territoire pyrénéen avec sa propre identité et avec le potentiel de valoriser des produits touristiques intégrés qui stimulent l'économie locale.
- Il y a suffisamment d'éléments différentiels et de diversité pour créer une marque propre et intégrer le tourisme dans le modèle de développement économique local.
- Existence d'itinéraires cyclables protégés comme forme de connexion du territoire transfrontalier.

OPPORTUNITÉS

- Le potentiel des Pyrénées en tant que territoire optimal pour le tourisme sportif et de plein air. L'attractivité en tant qu'espace de nature et de santé en réponse au changement climatique. Le potentiel de la nature dans les thérapies bénéfiques pour la santé (bains de forêt, etc.).
- Potentiel des Pyrénées en tant que territoire optimal pour le sport professionnel de compétition. Promotion de la marque «Pyrénées : territoire sportif de haut niveau».
- Potentiel de développement d'un modèle touristique adapté aux différents types d'usagers (familles, sportifs amateurs, sportifs professionnels) et par tranches d'âge (enfants, jeunes, adultes, personnes âgées, personnes handicapées, etc.), ce qui facilite la désaisonnalisation du tourisme.
- Potentiel de l'activité physique et du sport comme outil de transformation sociale (valeur et culture du sport, éducation de la petite enfance, prescription en santé physique et mentale, médecine préventive, etc.).
- Attractivité croissante et changement de mentalité par rapport au modèle de vie dans les zones rurales et de montagne comme alternative au modèle de vie urbain.
- La nécessité de rationaliser l'activité et l'offre touristiques plutôt que d'augmenter le nombre d'activités et le volume de touristes.
- Tendance vers un modèle de développement économique basé sur l'équilibre entre les secteurs (primaire, secondaire et tertiaire) qui ne génère pas de dépendance exclusive vis-à-vis du tourisme.
- Nécessité de mieux comprendre le profil, les habitudes et les demandes des utilisateurs afin de prendre de meilleures décisions par rapport à la configuration de l'offre d'activités et de produits touristiques et de services complémentaires.
- Démocratisation de la culture de l'activité physique et du sport par la population locale, en particulier chez les jeunes.

POINTS FAIBLES

- Saturation des installations sportives dans certains créneaux horaires.
- Différents niveaux de complexité, de dynamique, de rythme et d'agilité entre les territoires (Andorre / France) en ce qui concerne la gestion et la capacité et la rapidité des processus de prise de décision et de gestion administrative.
- Manque d'espaces de rencontre et de relations et ignorance mutuelle entre les agents dans les territoires transfrontaliers (Andorre / France / Catalogne).
- Processus d'adaptation et de diversification des activités dans les infrastructures/stations de ski des Pyrénées en cours, mais à un rythme beaucoup plus lent que dans d'autres régions d'Europe centrale et septentrionale (Alpes).

- Manque d'une stratégie et d'instruments de communication puissants pour l'offre touristique et sportive commune des Pyrénées. Manque d'intégration et d'accessibilité à l'information (installations, espaces, pistes, circuits, etc.).
- Manque d'uniformité dans la signalisation des pistes, sentiers et itinéraires en milieu naturel entre les territoires.
- Problèmes d'accessibilité des installations et équipements sportifs et touristiques du territoire par les usagers.



- Absence de reconnaissance de part et d'autre du territoire transfrontalier de certaines qualifications et qualifications pour l'exercice d'activités professionnelles dans le domaine du milieu naturel (guide de haute montagne, moniteur de ski, etc.).
- Réseau de transports en commun reliant des points stratégiques situés sur un territoire transfrontalier insuffisant (aéroport, gares, etc.).
- Difficulté d'accessibilité aux espaces et équipements sportifs sur le territoire transfrontalier.
- Manque de coordination et de planification conjointe des agents et des fournisseurs pour garantir une offre stable de services complémentaires tout au long de l'année (restauration, hébergement, etc.).
- Insuffisance des investissements publics pour entretenir, adapter et améliorer les installations et équipements sportifs publics existants. Nécessité de cartographier et de diagnostiquer son état sur l'ensemble du territoire. Situation de déficit économique des équipements publics.
- Manque de visibilité globale de l'offre d'équipements et d'espaces pour la pratique sportive. Nécessité de créer un réseau d'équipements pour faciliter l'accessibilité et l'utilisation partagée par les usagers sur l'ensemble du territoire.
- Offre de services de base insuffisants pour couvrir les besoins d'une éventuelle croissance de la population (logement, santé, mobilité, etc.).

MENACES

- Popularisation du tourisme et des sports de montagne auprès du grand public. Ignorance, faible perception des risques liés à l'environnement naturel (climat, météorologie, orographie, etc.). Augmentation du nombre d'accidents et de sauvetages.
- Vue sur la montagne comme un «parc d'attractions». Manque d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et de sensibilité à la protection de l'environnement naturel.
- Situation de risque du tourisme d'hiver et du thermalisme en raison de facteurs externes (changement climatique et dépendance vis-à-vis des aides publiques/retour de la Sécurité sociale).
- Nécessité d'accroître l'adaptabilité des infrastructures et des activités sportives au changement climatique (par exemple, manque de neige/de ski).
- Utilisateurs individuels du tourisme sportif et de montagne difficile à gérer collectivement (communication, sensibilisation, etc.).

- Manque d'intérêt, de motivation, d'incitations et d'opportunités d'emploi pour les jeunes qui souhaitent se consacrer professionnellement aux activités sportives et touristiques.
- Nécessité de diversifier l'offre et le public cible pour désaisonnaliser l'activité touristique.
- Difficulté croissante d'accès au logement. Existence de maisons vides non louées en raison de la méfiance et du manque d'incitations pour les propriétaires.

4.5.2.2. Défis

- **Défi 1. Secteur économique:** Promouvoir la pratique sportive et le **tourisme actif** en plein air, en minimisant leur impact sur l'**environnement naturel**, en maximisant, en diversifiant et en désaisonnalisant l'utilisation des **installations et équipements** sportifs disponibles, en améliorant l'**accessibilité** aux installations et aux espaces naturels, en facilitant **la connaissance** des différents profils d'utilisateurs avec l'utilisation intelligente des données, générant **de la réciprocité et du lien** avec le territoire et la population locale et valorisant l'image des Pyrénées en tant qu'**espace naturel et sanitaire**.
- **Défi 2. Culture du sport:** Promouvoir la culture du **sport** et de l'**activité physique** en tant qu'outil **de transformation sociale**, accroître le degré d'**éducation** et **de sensibilisation aux bienfaits** de la pratique sportive, en particulier chez les jeunes et la connaissance de l'**environnement naturel** de la part du grand public de minimiser les risques liés à la pratique du sport et du tourisme actif en plein air dans les zones de haute montagne et de garantir l'**entretien** et le **respect** du **patrimoine naturel** de l'âge scolaire à l'âge adulte.
- **Défi 3. Professionnalisation:** Accroître la **professionnalisation** et les **opportunités d'emploi** dans le secteur du tourisme sportif et de plein air, promouvoir **la formation spécialisée** des professionnels dans le **développement** et la **gestion** de l'**activité physique** et sportive En extérieur et en milieu montagnard dans différents formats et durées et adaptés aux besoins du secteur, **homogénéiser** les contenus de formation et **uniformiser** les diplômes de part et d'autre du territoire transfrontalier.

4.5.2.3. Solutions

- **Défi 1. Secteur économique:** Promouvoir **la pratique sportive** et le **tourisme actif** en plein air, en minimisant leur impact sur l'**environnement naturel**, en maximisant, en diversifiant et en désaisonnalisant l'utilisation des **installations et équipements** sportifs disponibles, en améliorant l'**accessibilité** aux installations et aux espaces naturels, en facilitant **la connaissance** des différents profils d'utilisateurs avec l'utilisation intelligente des données, générant **de la réciprocité et du lien** avec le territoire et la population locale et valorisant l'image des Pyrénées en tant qu'**espace naturel et sanitaire**.



- Réaliser des campagnes de **promotion et/ou de diffusion** de l'offre touristique de l'ensemble du territoire afin d'en faciliter la connaissance par les utilisateurs potentiels.

- Créer des éléments de **communication communs** qui facilitent l'identification du territoire des Pyrénées et la transmission de ses valeurs et de ses caractéristiques différentielles. Articuler des initiatives et des activités qui promeuvent le sport et le tourisme actif dans l'environnement naturel et qui s'identifient à l'environnement des Pyrénées à travers une image graphique commune (par exemple, Symbole de Tamarro en Andorre, Symbole du Chemin de Saint-Jacques, etc.).
- Développer une **plateforme numérique** permettant d'inventorier, de cartographier, d'identifier, de visualiser, de classer, de connaître, de fixer des conditions et des horaires d'utilisation, de sélectionner et de réserver l'utilisation des installations, équipements et espaces sportifs existants et disponibles sur l'ensemble du territoire, tant publics que privés, pour différents sports et types d'utilisateurs.
- Identifier et **cartographier** l'offre d'espaces, de services, d'infrastructures, d'équipements et d'équipements sportifs sur l'ensemble du territoire transfrontalier afin de faciliter leur visualisation, leur connaissance, leur maintenance, leur accessibilité, leur utilisation et leur vue d'ensemble par les différents profils d'utilisateurs. Autonomiser, visualiser et promouvoir la valeur de l'ensemble.
- Développer des outils et des instruments qui facilitent l'obtention, l'exploitation intelligente et le partage d'**informations et de données agrégées** sur le territoire transfrontalier qui nous permettent de mieux connaître les utilisateurs et de développer des actions communes qui répondent à des problèmes et/ou des demandes réels et contrastés.
- Créer un **réseau équilibré d'installations sportives** sur l'ensemble du territoire transfrontalier qui facilite l'établissement d'accords entre les agents, la planification conjointe des activités, la coordination des actions, la promotion d'initiatives conjointes et l'utilisation partagée par les différents utilisateurs.
- Valoriser l'offre touristique et le patrimoine culturel, gastronomique, historique et naturel de l'ensemble du territoire en créant des **circuits ou des itinéraires thématiques** d'intérêt pour différents types de publics.
- Mettre en place un **mix d'offre touristique et de services complémentaires** de manière coordonnée et planifiée avec l'ensemble des agents et fournisseurs du territoire adapté aux différents profils d'utilisateurs. Créer des synergies et des coordinations entre l'existant plutôt que de développer une nouvelle offre touristique.
- Intégrer des propositions d'utilisation gratuite et/ou subventionnée des **transports publics** dans l'offre de forfaits touristiques, le développement d'activités sportives et/ou l'accès à certaines installations sportives ou touristiques sur l'ensemble du territoire (modèle suisse). Solution conditionnée à l'existence de services de transport public.
- Mettre en œuvre des propositions de type **«Découverte-pass»** qui facilitent l'accès aux espaces, équipements et/ou lieux d'intérêt touristique sur l'ensemble du territoire (ex : modèle parisien d'accès aux musées de la ville).
- Promouvoir un **tourisme durable** de nature **«scientifique»** afin de promouvoir la connaissance de l'environnement naturel par les utilisateurs, et avec l'implication d'agents économiques locaux tels que les restaurateurs, les producteurs d'aliments locaux ou d'autres acteurs de l'offre et de l'expérience touristiques (par exemple, le tourisme «scientifique» au Chili).
- Promouvoir **de nouvelles modalités sportives** qui répondent aux nouvelles conditions environnementales générées par le changement climatique et soutenir les initiatives publiques et privées qui souhaitent les développer.

- Créer une **«ligue» pyrénéenne d'activités sportives de plein air** (randonnée, escalade, VTT, ...). Créez un espace virtuel (App) qui permet aux utilisateurs d'identifier et de sélectionner des itinéraires, des itinéraires, etc. et favorise la compétitivité entre eux. Suivre des initiatives similaires réussies comme modèle (par exemple, la Ligue ibérique de randonnée en collaboration entre l'Espagne et le Portugal). Valoriser «l'officialité» de l'espace en tant qu'élément différentiel par rapport à d'autres initiatives existantes (Wikiloc, Strava, Trailforks, etc.).
- Financer le **démantèlement, la reconversion et/ou la réorientation** d'installations sportives désaffectées en raison du changement climatique (remontées mécaniques, etc.) pour retrouver l'état originel du milieu naturel et/ou développer de nouvelles activités.
- **Défi 2. Culture du sport:** Promouvoir la culture du **sport** et de l'**activité physique** en tant qu'**outil de transformation sociale**, accroître le degré d'**éducation** et **de sensibilisation aux bienfaits** de la pratique sportive, en particulier chez les jeunes et la connaissance de l'**environnement naturel** de la part du grand public de minimiser les risques liés à la pratique du sport et du tourisme actif en plein air dans les zones de haute montagne et de garantir l'**entretien** et le **respect du patrimoine naturel** de l'âge scolaire à l'âge adulte.
 - Déployer une **stratégie de communication** qui facilite l'identification du territoire des Pyrénées, la transmission de ses valeurs et de ses caractéristiques différentielles et la promotion d'une image propre liée au sport, à la nature, au bien-être et à la santé destinée à différents profils de publics cibles.
 - Générer en collaboration avec les différents agents du territoire des contenus et des **supports de communication** sous différents formats (vidéo, dépliants, brochures, etc.) qui permettent de sensibiliser, de former et d'informer le grand public et les professionnels dans les lieux d'attention au public sur les risques, les bonnes pratiques, etc. impliqués dans la pratique d'activités sportives et de tourisme actif en milieu naturel de haute montagne. Utiliser les canaux officiels d'information et de communication déjà existants dans chaque territoire pour la diffusion de ces matériels (sites touristiques, offices de tourisme, etc.).
 - Développer des outils et des instruments (Observatoire, bases de données partagées, etc.) qui facilitent l'obtention, l'exploitation et le partage de **données agrégées** provenant de territoires transfrontaliers et permettent le développement d'actions conjointes qui répondent à des problèmes réels et avérés (ex : accidents de montagne,).
 - Concevoir **des activités récréatives, éducatives et sportives** à développer dans l'environnement naturel à destination des **enfants**. Donner de l'importance aux enfants dans la conception et la création de ces activités. Canaliser le développement de ces activités à travers les écoles. Encourager la circulation des enfants sur l'ensemble du territoire transfrontalier des deux côtés.
 - Promouvoir les initiatives et les programmes **de mobilité** qui facilitent l'échange mutuel d'expériences éducatives et de connaissances sur l'environnement naturel montagnard parmi les populations les plus jeunes de la zone transfrontalière afin de promouvoir la culture et les valeurs liées au sport, à l'activité physique et à la santé.
- **Défi 3. Professionnalisation:** Accroître la **professionnalisation** et les **opportunités d'emploi** dans le secteur du tourisme sportif et de plein air, promouvoir la **formation spécialisée** des professionnels dans le **développement** et la **gestion de l'activité physique** et sportive En extérieur et en milieu montagnard dans différents formats et durées et adaptés aux besoins du secteur, **homogénéiser** les contenus de formation et **uniformiser** les diplômes de part et d'autre du territoire transfrontalier.

- Réaliser une **analyse des besoins de formation** de l'ensemble du territoire liés à l'activité sportive et au tourisme de plein air qui permet d'identifier les profils professionnels, les compétences et les connaissances nécessaires. Analyser l'offre actuelle, déterminer les besoins à couvrir et établir des formules pour y répondre conjointement.
- Former des **profils professionnels à la gestion** d'équipements et d'activités sportives et à la valorisation du territoire. Développer un master transfrontalier interuniversitaire spécialisé en management (management du sport, management des installations sportives, management de l'environnement, etc.).
- Concevoir et générer une **offre de formation** de courte durée (capsules de formation, microcrédits, etc.) pour couvrir les besoins de formation plus spécifiques des professionnels du secteur du sport et du tourisme.
- Standardiser les **contenus de formation et les compétences** liées aux profils et qualifications professionnels liés au tourisme sportif et de plein air (moniteurs de ski, guides de montagne, gardes forestiers de refuge, gestionnaires d'équipements sportifs, etc.). Tirer parti des expériences existantes (ex: Université de Toulouse Jean Jaurès).
- Concevoir et mettre en œuvre un **modèle de formation duale** des profils professionnels requis par le secteur du tourisme sportif et de plein air sur le territoire transfrontalier avec l'implication des entreprises dans la conception des contenus de formation et dans la formation pratique des étudiants.
- Générer **des opportunités d'emploi stables** pour les jeunes dans le domaine du sport et du tourisme avec des incitations à l'embauche de professionnels par les entreprises du secteur, avec un soutien à l'entrepreneuriat et à l'aide d'une gestion intelligente des données .

4.5.3. Pôle de dynamisation économique



4.5.3.1. Diagnostic

FORCES

- Volonté politique de faire du territoire transfrontalier des Pyrénées un modèle de référence, avec la possibilité d'une plus grande collaboration entre acteurs privés.
- Des salaires élevés dans certains secteurs en raison d'une pénurie de professionnels, ce qui favoriserait la signature d'accords de collaboration pour des stages professionnels.
- Absence de mauvaises pratiques commerciales généralisées dans le secteur du commerce, de l'hôtellerie et du tourisme, malgré certaines situations qui pourraient s'améliorer.



- Sensibilisation des responsables de l'emploi et de l'accompagnement des entreprises à la nécessité de modifier l'offre de formation.
- Des expériences réussies telles que des certificats de professionnalisme en Catalogne et une formation continue avec le soutien de la Chambre de commerce d'Andorre.
- Des expériences réussies telles que l'hôpital transfrontalier de la Cerdagne qui marquent la voie à suivre dans le domaine de la coopération transfrontalière.
- Des initiatives telles que l'Andorra Living Lab qui attirent les entreprises pour tester leurs produits comme méthode de recrutement.
- Infrastructures de communication qui facilitent la mobilité transfrontalière de la main-d'œuvre (tunnels du Cadí et du Puymorens).
- Collaboration dans le domaine de la formation professionnelle transfrontalière, telle que des ateliers et des programmes d'attraction d'entreprises.
- Mise en place d'accords et de collaboration dans le domaine de la formation professionnelle et de la santé entre les différentes régions.
- L'intensification des interactions commerciales et les efforts visant à surmonter les obstacles psychologiques dans la coopération transfrontalière.

OPPORTUNITÉS

- Retour du talent qui est parti, motivé par la qualité de vie et les liens antérieurs avec le territoire.
- Potentiel du télétravail pour attirer les professions libérales et les entreprises de services sur le territoire pyrénéen.
- Promotion de la cohabitation pour les aînés en tant qu'initiative visant à lier la dynamisation des entreprises à la santé, au sport et au tourisme.
- Coopération dans des secteurs tels que l'économie circulaire et la gestion des déchets.
- Potentiel de création de clusters transfrontaliers dans des domaines tels que la santé et le sport.
- La tendance à la vie rurale et à l'amélioration de la qualité de vie comme facteurs d'attraction pour les professionnels et les entreprises.
- Programme d'attraction des entreprises et initiatives communes pour un développement économique durable.
- Potentiel pour la promotion touristique de lieux moins connus et le développement de projets à valeur ajoutée.
- Une grande quantité de ressources culturelles, naturelles, patrimoniales et sportives sur le territoire qui permettent de proposer de nouveaux projets de plus grande valeur et de reconvertir les activités économiques traditionnelles.
- Des expériences de valorisation du patrimoine historique au niveau local qui peuvent être étendues à l'ensemble du territoire transfrontalier.
- Valorisation des productions agricoles et animales sous forme de produits agroalimentaires de qualité.
- Aider les entreprises à accéder à l'économie du circuit court.
- Mieux utiliser les ressources transfrontalières comme l'abattoir de Saillagouse.

POINTS FAIBLES

- Manque d'attractivité du secteur de l'hôtellerie et du commerce, en particulier pour les jeunes, il est donc nécessaire d'améliorer les conditions de travail et l'image du secteur.
- Grave problème de recrutement de talents. Marché du travail restreint et en régression.
- Concentration excessive sur les qualifications professionnelles universitaires par rapport au manque d'intérêt pour les métiers techniques traditionnels, générant un déséquilibre sur le marché du travail.
- Rareté de la formation et difficultés à trouver des jeunes prêts à se former, avec des entreprises qui ne grandissent pas faute de profils professionnels.
- Difficultés d'insertion professionnelle pour les personnes de plus de 45 ans, les femmes et les personnes de faible niveau de qualification, nécessitant une requalification.
- Un marché du travail dominé par la temporalité et l'absence de renouvellement générationnel, les entreprises devant fermer leurs portes en raison de la difficulté à trouver un soulagement.
- Problèmes d'accès au logement pour les jeunes, qui affectent leur participation au marché du travail et de la formation.
- Manque de logements locatifs abordables pour les travailleurs saisonniers.
- Fuite des talents vers les zones urbaines, avec un manque d'incitation au retour et des difficultés d'arrivée des entreprises.
- Manque de dialogue et de collaboration entre les entités responsables de l'accompagnement des entreprises et des métiers dans les différents territoires.
- L'absence de l'Andorre dans le réseau EURES, ce qui limite les possibilités de collaboration transfrontalière sur le lieu de travail.
- Difficultés à trouver des logements pour les initiatives commerciales telles que les Espaces d'Essais Agricoles, avec la nécessité de plus de liens avec d'autres territoires.
- Les barrières linguistiques et culturelles qui entravent la communication et la collaboration entre les territoires.
- L'inertie de la non-collaboration et le manque de coordination entre les administrations, limitant le développement conjoint des initiatives.
- Difficultés d'homogénéisation des politiques de formation et d'emploi entre les différents territoires, génératrices d'incohérences et de barrières.
- Faible exploitation des ressources touristiques et culturelles, avec la nécessité d'une promotion conjointe pour attirer plus de visiteurs.
- Manque d'implication des autorités locales dans la collaboration transfrontalière, avec des limites dans l'utilisation de la connaissance du territoire.
- Peu d'offres touristiques, culturelles, sportives et de loisirs pendant la semaine. Manque d'attractivité pour les jeunes.

MENACES

- Risque d'accentuation du déficit de logements pour attirer les talents et maintenir la mixité économique.
- Persistance d'un manque d'intérêt pour des secteurs clés tels que le tourisme et l'hôtellerie, mettant en danger l'économie locale.
- Manque de ressources et d'initiatives pour élargir les possibilités d'emploi dans les métiers traditionnels et d'autres secteurs économiques.
- Problèmes d'articulation des politiques de l'emploi et de la formation entre les différents territoires, avec des limites dans la collaboration transfrontalière.
- Déconnexion entre les initiatives locales et l'attractivité des territoires pour les travailleurs et les entreprises, avec le risque de dépeuplement et de stagnation économique.
- Difficultés d'utilisation des ressources touristiques et culturelles, avec des menaces pour la durabilité économique et sociale des territoires.
- Manque de coordination et de communication entre les administrations et les agents locaux, avec le risque de duplication des efforts et d'inefficacité.
- Limitation de la capacité à répondre aux besoins du marché du travail et des entreprises, avec risque d'obsolescence et de manque de compétitivité.
- L'insuffisance des ressources publiques pour le développement économique et social des territoires, au risque de maintenir les inégalités et les barrières existantes.
- Des menaces sur la cohésion sociale et économique des territoires, avec le risque d'aggraver les disparités et les tensions locales.
- Les travaux transfrontaliers non prioritaires sont à l'ordre du jour des administrations publiques.
- Peu de présence de tissu industriel. Difficultés de la part de certains territoires à accueillir des projets d'industrialisation.

4.5.3.2. Défis

- **Défi 1. Territoire:** Visualiser la **réalité socio-économique** de l'AFME à travers un **forum** permanent de participation et de coordination qui permet d'identifier les **opportunités d'emploi et d'affaires, d'établir une** carte des acteurs **pour faciliter la collaboration transfrontalière et de présenter** des données statistiques, **en mettant en évidence les aspects positifs** du territoire et en les rendant attrayantes pour les jeunes, en promouvant une image de **marque** qui favorise une plus grande participation des entreprises et des institutions et dépasse les frontières mentales.
- **Défi 2. Tissu productif:** Promouvoir le **soutien** au tissu productif local, **diversifier** les bases productives du territoire, développer **les écosystèmes dans les** secteurs stratégiques, promouvoir **l'interaction** et la **coopération** entre les acteurs publics et privés, promouvoir **des politiques** de qualité et coordonner les actions des Chambres de Commerce pour faire face aux défis du **changement climatique** et l'absence d'**une culture de coopération** commerciale transfrontalière.
- **Défi 3. Emploi et talents:** Faciliter la **réretention** et la **réinsertion** des talents en fuite en leur offrant des opportunités d'emploi, en mettant en place **des mécanismes transfrontaliers d'orientation professionnelle,**

en créant un **guichet unique** pour les entreprises et les travailleurs, en harmonisant les **politiques fiscales** et en visualisant les **offres d'emploi** dans les secteurs stratégiques, en promouvant l'**esprit d'entreprise** et l'amélioration de la coordination **du marché du travail** transfrontalier.

- **Défi 4. Formation:** Analyser de manière coordonnée et conjointe les **besoins de formation** du territoire transfrontalier afin d'articuler une **offre de formation partagée** qui surmonte les contraintes administratives et répond spécifiquement aux **exigences du tissu productif local**, garantissant ainsi une meilleure préparation des travailleurs et une plus grande compétitivité des entreprises dans le cadre de la coopération transfrontalière.

4.5.3.3. Solutions

- **Défi 1. Territoire:** Visualiser la **réalité socio-économique** de l'AFME à travers un **forum** permanent de participation et de coordination qui permet d'identifier les **opportunités d'emploi et d'affaires, d'établir une carte des acteurs pour faciliter la collaboration transfrontalière et de présenter** des données statistiques, **en mettant en évidence les aspects positifs** du territoire et en les rendant attrayantes pour les jeunes, en promouvant une image de **marque** qui favorise une plus grande participation des entreprises et des institutions et dépasse les frontières mentales.
 - Concevoir et développer une **plateforme numérique intégrée** qui sert de point de rencontre pour les acteurs clés du territoire, offre une vision complète de la réalité socio-économique de l'espace transfrontalier et agit comme un forum permanent de coordination et de reconnaissance. La plateforme devrait faciliter la visibilité de l'espace transfrontalier en tant que destination attrayante pour le travail et l'entrepreneuriat et fournir des informations détaillées sur les opportunités et les ressources disponibles, en particulier dans les domaines de l'entreprise, de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'entrepreneuriat.
 - Impliquer les **acteurs clés du territoire**, tels que les services de l'emploi, les chambres de commerce et autres associations d'entreprises, dans la conception et la gestion de la plateforme, en définissant conjointement son modèle de financement et de gestion pour garantir son succès et sa pérennité à long terme.
 - Promouvoir la **marque «Pyrénées»** en tant que label de qualité pour identifier les différents secteurs économiques présents sur le territoire et leurs produits avec la participation active des Chambres de Commerce. Associer la marque à des valeurs positives et mener des actions de communication pour sensibiliser les consommateurs et promouvoir la préférence pour les produits des Pyrénées, contribuant ainsi à dynamiser l'économie locale et à renforcer l'identité régionale.
- **Défi 2. Tissu productif:** Promouvoir le **soutien** au tissu productif local, **diversifier et restructurer** les bases productives du territoire, développer **les écosystèmes dans les** secteurs stratégiques, encourager l'interaction et **la coopération** entre les acteurs publics et privés, promouvoir **des politiques de qualité** et coordonner les actions des Chambres de Commerce pour faire face aux défis posés par la **le changement climatique** et l'absence d'**une culture de coopération** commerciale transfrontalière.
 - Analyser conjointement la possibilité et la faisabilité de mettre en œuvre une initiative sur l'ensemble du territoire transfrontalier sur la base des **meilleures pratiques** qui fonctionnent déjà pour fournir des **logements** de qualité aux travailleurs temporaires saisonniers, dans le but de les retenir sur le territoire.

- **Diversifier la base productive** du territoire à travers la mise en œuvre d'un modèle de **coworking rural** inspiré de l'expérience catalane, en établissant un réseau transfrontalier qui permet d'attirer des professionnels nomades et libéraux intéressés à la fois par leur travail et leur qualité de vie, en offrant des facilités pour l'installation et la possibilité de thématiser des espaces dans des domaines tels que la santé, la production sportive ou agroalimentaire, en plus d'inclure le modèle des Ateliers partagés pour favoriser la collaboration et l'innovation entre les professionnels du territoire.
 - Créer **des écosystèmes** dans plusieurs secteurs économiques clés tels que le tourisme, le sport, le secteur primaire ou l'économie sociale et solidaire, à travers la création de clusters et de réseaux pour améliorer la collaboration et la spécialisation en fonction des forces de chaque domaine.
 - Promouvoir les initiatives de **mise en réseau** et améliorer l'obtention, l'exploitation et la transparence des **données statistiques** et de l'analyse transfrontalière, en particulier dans le domaine de l'emploi.
 - Initier des projets de **restructuration** dans **les secteurs économiques traditionnels**, en coordonnant et en élargissant les initiatives existantes sur l'ensemble du territoire, telles que le passage de l'utilisation de la neige au vélo, les nouvelles formes de tourisme culturel et la production alimentaire locale.
 - Mettre en place un **réseau d'abattoirs et d'ateliers mutualisés, d'espaces d'expérimentation agricole**, intégrant une approche environnementale dans la production de viande avec des mesures telles que la prévention des incendies et la gestion des forêts.
- **Défi 3. Emploi et talents:** Faciliter la **réretention** et la **réinsertion** des talents en leur offrant des opportunités d'emploi, en mettant en place **des mécanismes transfrontaliers d'orientation professionnelle**, en créant un **guichet unique** pour les entreprises et les travailleurs, en harmonisant les **politiques fiscales** et en visualisant les **offres d'emploi** dans les secteurs stratégiques, en promouvant **l'esprit d'entreprise** et l'amélioration de la coordination **du marché du travail** transfrontalier.
 - Définir un programme commun de suivi des **jeunes talents** quittant le territoire en s'inspirant des expériences d'Andorre en matière de suivi des talents et du programme Odysseus de Catalogne, dans le but de développer une stratégie de fidélisation et de faciliter leur retour sur le territoire.
 - Etablir des accords avec des universités et des centres éducatifs nationaux et internationaux pour la participation volontaire des jeunes du territoire à des **programmes de suivi des jeunes talents**, offrant des informations pertinentes sur les opportunités d'emploi et d'autres projets liés au marché du travail, dans le but de faciliter leur retour, la mise en place d'une base de données partagée et l'utilisation de technologies numériques telles que les Chatbots pour une meilleure gestion et suivi des programme.
 - Définir et déployer une stratégie commune d'**orientation professionnelle** à destination des centres d'enseignement obligatoire du territoire, qui comprend la présentation des ressources professionnelles locales et des itinéraires de formation correspondants, ainsi que la mise en place d'actions spécifiques d'orientation vers les métiers traditionnels de la zone et la création de supports de communication adaptés à cet effet.
 - Lancer un projet global **de soutien aux entreprises et à l'entrepreneuriat** qui comprend la mise en place d'un guichet d'accès unique, la négociation d'accords commerciaux pour les entreprises et la transition numérique.
 - Développer une **plate-forme en ligne** et une **méta-page web centralisée** qui fonctionne comme un point d'entrée pour connaître l'offre et la demande d'entreprises, ainsi que les aspects liés à la fiscalité, aux droits et aux devoirs, offrant une large vitrine pour les offres qui comprend les ressources et les activités de chaque service régional, départemental, local et départemental.

- Promouvoir la création d'une **zone économique spéciale transfrontalière** pour permettre le libre-échange et la mobilité géographique dans l'emploi, en avançant simultanément sur le plan juridique, administratif, de l'homologation des diplômes et de la fiscalité.
- Étendre la figure du «frontalier» à celle de «**l'entreprise transfrontalière**», avec des facilités dans les démarches administratives et la mise en place d'un sceau d'entreprise transfrontalier dans une perspective de discrimination positive.
- **Défi 4. Formation:** Analyser de manière coordonnée et conjointe les **besoins de formation** du territoire transfrontalier afin d'articuler une **offre de formation partagée** qui surmonte les contraintes administratives et répond spécifiquement aux **exigences du tissu productif local**, garantissant ainsi une meilleure préparation des travailleurs et une plus grande compétitivité des entreprises dans le cadre de la coopération transfrontalière.
 - Promouvoir un projet transfrontalier pour détecter les **besoins de formation** du tissu productif du territoire
 - Lancer une **offre de formation** avec des certificats de reconnaissance par les entités promotrices, avec un cursus en ligne commun, de courte durée en trois langues (français, catalan et espagnol). Création de masters et de formations professionnelles transfrontaliers.
 - Impliquer des **entreprises collaboratrices** engagées dans l'insertion professionnelle et établir des liens avec les professions les plus demandées sur le marché du travail.

4.5.4. Thématique transversale de la mobilité



4.5.4.1. Diagnostic

FORCES

- Des projets déjà mis en œuvre de manière continue dans le domaine transfrontalier, tels que le projet ConnECT, qui ont démontré leur efficacité et leur durabilité dans l'amélioration de la mobilité.
- Extension des lignes de raccordement ConnECT actuelles, ce qui témoigne d'un engagement en faveur du développement des infrastructures de transport afin d'améliorer la mobilité transfrontalière.
- Expérience et connaissance antérieures des projets de transport à la demande mis en œuvre, qui peuvent fournir des idées innovantes et pratiques pour relever les défis de la mobilité, tels que le transport à la demande flexible.
- Existence d'un groupe de travail sur la mobilité durable et la stratégie de lutte contre le changement climatique, indiquant une approche proactive pour réduire l'impact environnemental des transports et promouvoir des solutions de mobilité respectueuses de l'environnement.
- Réaliser des études de mobilité dans certaines zones du territoire transfrontalier qui permettent de comprendre les schémas de déplacement et les besoins de mobilité au niveau local.

OPPORTUNITÉS

- Espace d'innovation et de développement de nouvelles solutions de mobilité, avec la possibilité de mettre en œuvre des projets pilotes et collaboratifs qui favorisent l'efficacité et la durabilité.
- Potentiel de création de nouvelles connexions et voies de transport qui améliorent l'accessibilité et la connectivité entre les régions transfrontalières, facilitant ainsi la circulation des personnes et des marchandises.
- Possibilité d'appliquer des technologies émergentes et des pratiques innovantes dans la gestion des transports, telles que l'intégration de systèmes de transport intelligents et la mise en œuvre de services de mobilité partagés.
- Possibilité de collaboration entre différents acteurs, y compris les gouvernements locaux, les entreprises de transport, les institutions académiques et les communautés locales, pour promouvoir des projets de mobilité transfrontalière qui répondent aux besoins de la population et stimulent le développement économique.
- Capacité à améliorer la durabilité et la résilience des systèmes de transport, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en améliorant la planification urbaine pour promouvoir des modes de transport plus durables.

POINTS FAIBLES

- Mobilité obligatoire pour des raisons de travail, d'études ou de services de santé qui ne sont pas entièrement couverts sur l'ensemble du territoire, générant des inégalités d'accès aux services essentiels et entravant l'inclusion sociale.
- Limitation de l'extension du transport à la demande sur l'ensemble du territoire, en particulier dans les zones moins peuplées ou éloignées, entravant la connectivité et la mobilité de la population.
- Manque de flexibilité dans les systèmes de transport à la demande, avec des horaires et des arrêts fixes, qui ne s'adaptent pas aux besoins variables des usagers, limitant leur efficacité et leur attractivité.
- Une couverture territoriale inadéquate des projets de mobilité promus jusqu'à présent, tels que le projet ConnECT, entraînant des discontinuités dans la connectivité et affectant la cohésion territoriale.
- Difficultés dans le transport ferroviaire de marchandises, limitant les options logistiques et favorisant la dépendance à des moyens de transport plus polluants.
- Insuffisance du réseau routier terrestre en raison des caractéristiques du territoire, de l'augmentation des temps de parcours, de la consommation d'énergie et des embouteillages.

MENACES

- Manque de vision globale de la problématique de la mobilité transfrontalière, entravant la coordination entre les différentes administrations et la mise en œuvre de solutions intégrées.
- Absence d'études et d'analyses conjointes de l'ensemble du territoire, limitant la compréhension des facteurs qui influencent la mobilité et l'identification de solutions appropriées.
- Des défis liés aux différentes échelles de mobilité, nécessitant une coordination entre les initiatives locales, régionales et transfrontalières pour assurer une réponse efficace et cohérente.

4.5.4.2. Défis

- **Défi 1. Modèle:** Développer un **modèle** de **mobilité** transfrontalière **durable et multimodale** dans les régions de montagne, tant pour le transport de **passagers** que pour le transport de **marchandises**. Intégrer d'autres modes de transport de **personnes** comme **alternative aux véhicules privés** tels que les transports publics, l'autopartage, les transports publics à la demande et les véhicules électriques, afin d'améliorer la connectivité et l'accessibilité dans cet environnement géographique spécifique. Développer **des plates-formes logistiques** pour le transport multimodal de marchandises, en mettant en œuvre une stratégie globale d'approvisionnement et d'expansion des axes économiques.
- **Défi 2. Technologie digitale:** Concevoir et mettre en œuvre **des solutions technologiques** pour améliorer l'accessibilité aux différents modes de transport de personnes et de marchandises, ainsi que des systèmes de tarification intégrés, en utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour optimiser la mobilité transfrontalière.

4.5.4.3. Solutions

- **Défi 1. Modèle:** Développer un **modèle** de **mobilité** transfrontalière **durable et multimodale** dans les régions de montagne, tant pour le transport de **passagers** que pour le transport de **marchandises**. Intégrer d'autres modes de transport de **personnes** comme **alternative aux véhicules privés** tels que les transports publics, l'autopartage, les transports publics à la demande et les véhicules électriques, afin d'améliorer la connectivité et l'accessibilité dans cet environnement géographique spécifique. Développer **des plates-formes logistiques** pour le transport multimodal de marchandises, en mettant en œuvre une stratégie globale d'approvisionnement et d'expansion des axes économiques.
 - Réaliser des **études** et proposer des solutions visant à améliorer l'accessibilité du territoire à partir des principaux nœuds de communication, en tenant compte d'une perspective transfrontalière holistique qui couvre non seulement les aspects régionaux, mais aussi la **portée transnationale** dans son ensemble.
 - Mettre en place un **dispositif d'accompagnement** de la mobilité transfrontalière, notamment pour les travailleurs saisonniers, géré par les organismes publics de l'emploi, proposant des services tels que le covoiturage, les transports en commun à la demande et l'aide à l'obtention du permis de conduire.
 - Promouvoir la connexion des **pistes cyclables transfrontalières et des pistes cyclables** afin de promouvoir la mobilité durable et la connectivité entre les régions frontalières.
 - Élargir le territoire couvert par les **projets de transport en cours**, tels que les lignes de bus du projet **ConnECT, en augmentant également la fréquence des passages.**
 - **Intégrer** les tarifs des transports transfrontaliers pour faciliter les déplacements.
 - Promouvoir **l'intermodalité** des transports et faciliter l'accès à l'information et la coordination des services associés.
 - Améliorer **l'interopérabilité** entre les opérateurs de transport, en intégrant une carte unique pour les différentes modalités et en établissant une image unifiée des services sur l'ensemble du territoire transfrontalier.
- **Défi 2. Technologie digitale:** Concevoir et mettre en œuvre **des solutions technologiques** pour améliorer l'accessibilité aux différents modes de transport de personnes et de marchandises, ainsi que des systèmes

de tarification intégrés, en utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour optimiser la mobilité transfrontalière.

- Améliorer **le transport à la demande**, en le numérisant et en le rendant plus flexible en termes d'itinéraires, d'horaires et d'arrêts.
- Diffusez les itinéraires et les itinéraires disponibles grâce à un planificateur **d'itinéraires numérique** avec des données ouvertes et intégrées.

4.5.5. Thématique transversale de la connectivité



4.5.5.1. Diagnostic

FORCES

- La fibre optique largement déployée sur le territoire transfrontalier, malgré le fait que sa capillarité n'atteint toujours pas les maisons isolées ou les petits centres de population.
- Projection optimiste de l'avenir avec la prévision que tous les abonnés auront accès à la fibre optique à court et moyen terme, garantissant une connectivité de premier ordre, conformément à la planification européenne de la stratégie Gigabit.
- Approche transversale en téléphonie mobile visant à améliorer la couverture 4G, à identifier et à traiter les zones présentant des lacunes de couverture. Cependant, une telle planification ne garantit pas l'investissement privé, de sorte que l'investissement public est nécessaire pour couvrir les zones dites «blanches» ou les zones sans couverture ou avec une couverture insuffisante.
- Le raccordement public a servi de soutien aux initiatives industrielles transfrontalières, démontrant ainsi un engagement à améliorer les infrastructures dans les zones clés de la région.

OPPORTUNITÉS

- Possibilité de développer des projets de connectivité partagée ayant un impact sur la création de valeur sociale et économique dans la région transfrontalière, favorisant la collaboration et l'innovation.
- En collaborant avec des entités publiques pour la mise en œuvre de services de connectivité, la porte peut être ouverte à de futurs accords avec des opérateurs privés par le biais de modèles d'opérateurs neutres, élargissant ainsi la couverture et l'accessibilité.
- L'amélioration des services publics dans la zone, en particulier ceux relatifs à la couverture transfrontalière à haute capacité des services d'urgence (fixes ou mobiles), pourrait être l'occasion d'étendre ultérieurement cette couverture avec un modèle d'opérateur neutre pour les autres opérateurs fixes ou mobiles.
- L'utilisation accrue de solutions satellitaires représente une opportunité d'améliorer la couverture mobile dans les zones reculées, en comblant les lacunes en matière de connectivité dans les endroits difficiles d'accès.
- La mise en place d'un opérateur neutre permettrait le déploiement d'infrastructures sans dépendre exclusivement d'opérateurs privés, offrant une alternative viable pour améliorer la couverture et la connectivité dans la région transfrontalière.

POINTS FAIBLES

- L'absence de cartographie publique en détail des zones blanches en téléphonie mobile et en tarifs fixes rend difficile l'identification et la correction des points présentant des lacunes de couverture. Actuellement, dans la zone du Royaume d'Espagne, il n'existe pas de cartographie détaillée au niveau des services par adresse individuelle (portail), comme c'est le cas dans d'autres États européens. Les grandes zones blanches délimitées par les régulateurs nationaux ne permettent pas le détail nécessaire et ne précisent pas les zones couvertes exactement dans chaque opération subventionnée, ce qui ne permet pas de faire la distinction entre la zone blanche couverte par l'aide théorique et la zone blanche réelle couverte par l'aide ou la qualité des services fournis (notamment dans le cas de la téléphonie mobile, où la puissance de couverture détermine la qualité des données transmises).
- Le manque de coordination entre les régulateurs nationaux des différents États membres de l'UE dans les zones blanches crée de l'incertitude et entrave les projets d'interconnexion entre les administrations, limitant ainsi les efforts d'amélioration de la connectivité. Les différents critères de détermination des zones blanches créent des espaces d'indétermination entre les espaces transfrontaliers. Chaque régulateur national a ses propres études et mesures sans tenir compte de l'espace de l'autre régulateur national.
- Les différences réglementaires entre la République de France et le Royaume d'Espagne génèrent des difficultés à résoudre les problèmes de couverture 4G, notamment dans les zones frontalières, en raison de la complexité des négociations avec les opérateurs et du manque de coordination entre les pays.

MENACES

- L'absence de connexion multiple entre les réseaux de fibre optique entre les pays et la difficulté d'influencer les opérateurs privés peuvent limiter l'expansion de la connectivité transfrontalière et la facilitation des initiatives industrielles. Malgré l'existence d'interconnexions internationales, l'augmentation du nombre de points d'interconnexion se traduirait par une plus grande résilience du réseau face à d'éventuelles attaques ou événements inattendus.
- La connectivité mobile et par fibre optique présente des défis, en particulier pour intégrer les deux réseaux de part et d'autre de la frontière, ce qui exacerbe les problèmes de coordination et de coopération entre les pays. Difficultés pour les différentes connexions à être configurées en tant que support (sauvegarde) de l'autre en raison de la disparité des opérations et des coûts.
- L'absence de règles d'ingénierie partagées rend difficile la connexion des réseaux transfrontaliers de fibre optique, générant des obstacles techniques pour améliorer la connectivité.
- L'accès aux fréquences des opérateurs privés pour couvrir les zones blanches de la téléphonie mobile peut être difficile, en particulier dans les zones reculées, ce qui compromet l'amélioration de la couverture dans ces zones.
- Le maintien de la connectivité et de la couverture mobile dans les zones reculées reste un défi, en particulier face à des facteurs tels que le changement climatique et la topographie difficile. Les conditions météorologiques affectent également les communications radio.

En bref, bien que des progrès significatifs aient été réalisés dans le déploiement de la fibre optique et de la couverture mobile dans la région transfrontalière, des défis subsistent en termes de coordination entre les secteurs public et privé, ainsi que dans l'expansion de la connectivité dans les zones reculées. Une collaboration accrue entre les parties prenantes et l'exploration de solutions de rechange telles que la neutralité des opérateurs et les technologies satellitaires pourraient offrir des possibilités de surmonter ces obstacles.



4.5.5.2. Défis

- **Défi 1. Réglementation:** Mettre en place des mécanismes transfrontaliers pour **harmoniser les réglementations** et garantir **les droits de connexion**, en privilégiant la **connectivité universelle** pour stimuler le développement économique par la mise en place d'accords entre les régions. Reconnaissance des zones blanches communes et nécessité d'investissements publics pour ces défaillances de marché avec des projets transfrontaliers avec des autorisations ad hoc pour les opérateurs neutres dans les zones de défaillance de marché reconnues (fréquences, autorisations pertinentes, pour les opérateurs neutres).
- **Défi 2. Résilience:** Coordonner les opérateurs pour renforcer la **résilience des réseaux** et améliorer la **sécurité et la fiabilité de la connexion** dans les zones reculées, favorisant ainsi la compétitivité des entreprises. Augmenter les points d'interconnexion réseau, en particulier dans les zones difficiles d'accès, création d'anneaux de connectivité, redondance extrême, etc.
- **Défi 3. Interconnexion:** Améliorer la connectivité entre les points des Pyrénées avec des solutions techniques et d'ingénierie pour assurer **l'interconnexion et la transmission des données**. Renforcement de la connexion fibre optique dans les stations de radiocommunication, mise en place de garanties de service en cas de panne de courant, nouveaux sites, nouveaux anneaux de connectivité fibre optique, détermination des services de secours nécessitant une connexion à au moins deux réseaux indépendants pour des raisons de sécurité, etc.

4.5.5.3. Solutions

- Établir des accords avec **des opérateurs neutres** (1) pour étendre la couverture aux zones rurales et montagneuses, en coordonnant les efforts pour une meilleure gestion et une meilleure participation au réseau transfrontalier. Ces opérateurs devraient envisager de multiples technologies (fixe et mobile), en

établissant l'obligation pour les opérateurs mobiles de céder des fréquences pour les communications dans les zones jugées critiques parce qu'il s'agit d'espaces transfrontaliers complexes, pour les services d'urgence transfrontaliers ou pour le développement industriel stratégique.

- Encourager l'**utilisation partagée** de l'infrastructure existante afin d'améliorer l'efficacité des investissements et d'assurer la sécurité du réseau.
- Développer **les opérateurs de mobilité** (2) pour répondre aux besoins spécifiques de connectivité dans les zones mobiles, en s'adaptant aux demandes des utilisateurs.
- Promouvoir la création d'une **zone transfrontalière** avec l'inclusion de l'Andorre pour faciliter la coopération et l'accès aux infrastructures de connectivité.
- Favoriser la mise en place d'un **serveur public** (3) pour gérer les besoins d'interconnexion et simplifier l'accès aux opérateurs privés.
- Connecter les opérateurs locaux par le biais **de collaborations thématiques** pour améliorer la connexion, en menant des études de faisabilité pour identifier les services prioritaires et renforcer l'infrastructure de connectivité.

En bref, pour surmonter les défis de connectivité dans la région transfrontalière des Pyrénées, il est essentiel de développer des mécanismes de collaboration efficaces, de donner la priorité aux investissements dans les infrastructures clés et de promouvoir des projets conjoints afin de maximiser l'utilisation des ressources disponibles.

Définitions

1. Opérateur neutre:

Un opérateur neutre permet aux entreprises d'utiliser la même infrastructure réseau. Les fournisseurs peuvent louer la capacité de ce réseau neutre sans favoriser l'une ou l'autre des parties par rapport à l'autre. Il agit en tant qu'intermédiaire impartial, fournissant un accès équitable aux infrastructures et aux services de communication, sans discrimination ni préférence pour tout fournisseur de services ou utilisateur. Il vise à promouvoir une concurrence loyale et à assurer une connectivité transparente et ouverte pour tous les opérateurs.

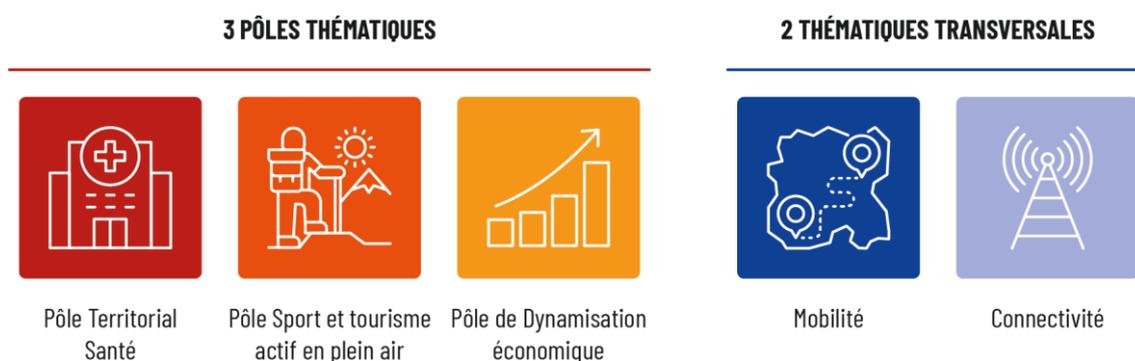
2. Opérateur de mobilité:

Dans le domaine de la connectivité transfrontalière, un serveur de mobilité est un composant d'infrastructure ou de réseau qui gère le transfert fluide de données et de services entre les appareils mobiles et les réseaux de télécommunications lorsque ces appareils se déplacent dans différentes zones géographiques et réseaux d'opérateurs. Sa fonction principale est d'assurer une transition transparente de la connexion et de l'accès aux services, même lorsqu'un appareil passe d'un réseau à un autre, comme dans le cas de l'itinérance internationale. Le serveur de mobilité permet de maintenir la continuité de la communication et de la connectivité pour les utilisateurs mobiles, quel que soit leur emplacement physique.

3. Serveur public:

Dans le domaine de la connectivité transfrontalière, un serveur public est une infrastructure réseau maintenue et exploitée par une entité gouvernementale ou une organisation à but non lucratif. Son objectif est de fournir des services de connectivité et de communication de manière ouverte et équitable pour les utilisateurs et les organisations, sans discrimination ni préférence pour des fournisseurs spécifiques. Dans ce contexte, les serveurs publics facilitent l'échange de données et la communication transfrontalière de manière transparente et sécurisée, en favorisant l'accessibilité et l'interopérabilité entre les différents systèmes et réseaux dans de multiples administrations.

4.5.6. Éléments communs aux différents domaines thématiques



Cette section présente les éléments communs qui ont été identifiés dans le diagnostic, la formulation des défis et la proposition de solutions dans les différents domaines thématiques.

- **Formation.**
 - Détection des besoins de formation sur l'ensemble du territoire.
 - Déploiement d'une offre de formation dans des secteurs stratégiques (Tourisme, Sport et Santé) et sous différents formats (Master, Troisième cycle, Formation Professionnelle, Formation Continue, Formation Très Courte Durée, etc.).
 - Homogénéisation des contenus de formation et des compétences.
 - Homologation des formations entre territoires de différents secteurs (Ex. Moniteurs et Guides de Montagne).
 - Des cours de langue pour éliminer les barrières linguistiques.
- **Recherche.** Promotion de l'activité de recherche dans les domaines de la santé (vieillesse), du sport (médecine du sport), de la construction (nouveaux matériaux et durabilité), etc.

- **Logement.** Problème de manque d'offre et de difficultés d'accès au logement qui touche tous les secteurs économiques.
- **Coopération.** Manque d'espaces de rencontre et difficulté de dialogue et de contact entre les entités représentatives des différents territoires transfrontaliers. Cette problématique est plus en phase avec l'appel à la gouvernance du POCTEFA.
- **Réseau.** Nécessité de créer des réseaux de relations multisectorielles et de coopération entre les différents acteurs du territoire transfrontalier pour aborder et résoudre des problèmes communs, faciliter les espaces de réunion, coordonner des activités conjointes, partager des ressources, faciliter la connaissance mutuelle, etc.
- **Technologie digitale.** Développement d'outils technologiques digitales pour résoudre des problèmes et des besoins transversaux (développement d'applications, accès et gestion de l'information, bases de données partagées, réseaux virtuels, fourniture de services, etc.).
- **Diversification et reconversion.** Changement du modèle touristique, diversification et développement de nouvelles activités économiques.
- **Durabilité.** Élément transversal à prendre en compte dans toutes les initiatives et projets. Durabilité au sens large (minimisation de l'impact environnemental des activités, protection de l'environnement naturel, durabilité économique des investissements, etc.).
- **Accessibilité:** problèmes d'accessibilité dans les services de base, les infrastructures, les équipements et les espaces pour la santé, le sport et le tourisme.
- **Culture:** promotion et sensibilisation à la culture de la santé, du sport et de l'activité physique.
- **Ressources:** cartographie et création d'un référentiel de ressources et de services dans différents domaines pour l'ensemble du territoire transfrontalier (Santé, Sport, Tourisme, Loisirs, Nature, Culture, Commerce, etc).
- **Information:** nécessité de disposer d'informations et de données statistiques accessibles, partagées, transparentes et unifiées pour la connaissance de l'ensemble du territoire transfrontalier.
- **Marque Pyrénées:** valorisation et visibilité de l'image de marque du territoire pyrénéen et mise en valeur de ses caractéristiques identitaires et attractives propres.
- **Changement climatique:** la nécessité de répondre aux effets et à l'impact du changement climatique à l'échelle mondiale.



4.6. Liste des entités participantes (par ordre alphabétique)

1. ACCIÓ - Gencat
2. AECT-Hôpital de Cerdagne
3. Agence Ariège Attractivité
4. Office de Tourisme de Catalogne
5. AltiCat
6. Andorre Business
7. Pôle Sportif d'Andorre
8. Andorre Recherche et Innovation
9. Andorre Telecom, S.A.U.
10. Andorre Tourisme
11. Aran Salut
12. ARS Occitanie
13. Association d'Initiatives Rurales de Catalogne
14. Association Pyrenea
15. Attique
16. B.Link
17. Chambre de Commerce de Lleida
18. CAP 061 Santé Répond
19. CC Cœur et Coteaux Comminges
20. CC Pyrénées Haut Garonnaises
21. CCI
22. CD31
23. COELL / Foment
24. Conseil Départemental de la Haute-Garonne
25. Conseil Départemental de l'Ariège
26. Conseil Départemental Pyrénées-Orientales
27. Conselh Generau d'Aran
28. Conseil régional de l'Alta Ribagorça
29. Conseil départemental de Cerdagne
30. Conseil des sports de Cerdagne
31. Consortium Grail Alt Urgell-Cerdagne
32. CREAM - NEMOR
33. CREPS Montpellier / Font-Romeu
34. Le CTTI
35. Délégation de la Generalitat de Catalunya en Andorre
36. Département d'Economie et de Finance - Gencat
37. Département des Pyrénées-Orientales
38. DG Fonds européens - Gencat
39. DG Politiques montagnardes et côtières - Gencat
40. DG Transports et Mobilité - Gencat
41. Fédération Andorrane de Cyclisme
42. Fédération andorrane d'alpinisme
43. Ferrocarrils de la Generalitat
44. Forum des jeunes
45. Voyage en France
46. GECT-HC
47. INEFC Pirineus
48. Institut du Centre sportif de montagne du Pallars
49. Institut du développement. et Promotion de l'Alt Pirineu i Aran - IDAPA
50. Ministère de la Présidence, de l'Economie, du Travail et du Logement - Andorre
51. Ministère de la Santé - Andorre
52. Montpackers
53. Bureau de l'énergie et du changement climatique d'Andorre Onalabs AD Digital Health
54. Onalabs AD Santé numérique
55. Agence andorrane de coopération transfrontalière
56. PETR Ariège
57. PNR Comminges Barousse Pyrénées

- 58. PNR des Pyrénées Ariégeoises
- 59. Préfecture de la Région Occitanie
- 60. COURSE
- 61. Région sanitaire d'Alt Pirineu i Aran - CATALUT
- 62. Région Occitanie
- 63. SAAS (en anglais seulement)
- 64. AIAL
- 65. Secr. de l'État de la transition énergétique, des transports et de la mobilité - Andorre
- 66. Secrétariat aux Télécommunications et à la Transformation Numérique - Gencat
- 67. Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports - Andorre
- 68. Système d'urgence médicale
- 69. SOC - Bureau de travail de La Seu d'Urgell
- 70. SOC - Bureau d'Œuvre Vielha
- 71. SOC - Programmes Internationaux
- 72. SOC - Services centraux
- 73. Syndicat mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises
- 74. Thermes La Preste - Les Bains
- 75. Cerdagne Tourisme
- 76. L'UFEC
- 77. UFR STAPS
- 78. Union Intersectorielle des Entreprises du Ripollès
- 79. Union Sanitaire et Sociale Accompagnement et Prévention
- 80. Université Autonome de Barcelone
- 81. Université Toulouse Jean Jaurès - ISTHIA
- 82. UPVD - LIPSEM (Unité de Recherche 4604)
- 83. WIMOOV

STRATÉGIE DE L'AIRE FONCTIONNELLE DE MONTAGNE EST

JUILLET 2024 ANNEXES



Interreg
POCTEFA



Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA
Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE

Comité Territorial Est de POCTEFA

PHOTOGRAPHIES

Section 1: Riciardus

Section 2: Tommy Brunel

Section 3: Deborah Van Beek

Section 4: Joan Costa

2024. Tous droits réservés

